

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 91 - Juillet 2019



Les Cressonnières, juin 2019



Regards sur Plouasne
une exposition de photo dans le bourg

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal
Des informations communales & pratiques
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

4 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances du 12 décembre 2018 au 29 mai 2019

15 État civil et urbanisme

16 Informations administratives

- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Permis de conduire & Immatriculations
- Carte Nationale d'Identité et passeports

18 Informations communales

- Le repas des aînés
- Théâtre-débats de prévention
- Lotissement Les Aulnes
- Travaux Rue Duguesclin
- Classes 9
- L'association LE CONNÉTABLE
- Tarifs des locations des salles communales 2019
- Regards sur PLOUASNE
- Calendrier des manifestations en 2019

22 Informations diverses

- Élaguer aux abords des lignes électriques
- La mission locale
- 4 Plantes invasives dangereuses pour la santé
- La prime coup de pouce
- Travaux : passer à l'acte
- Contacts - réseau d'Eau
- Facture d'Eau 2019
- Tri des emballages, simplifions-nous la vie !
- Luttes contre le frelon asiatique

28 Écoles

- École publique de Plouasne
- École privée Saint Joseph
- Collège La Gautrais

32 Vie associative

- Les fourmis Soli'Terre
- APE de l'École Publique
- Comité des Fêtes
- Cours de dessin et peinture
- Spectacle Ev'Ydance
- Acas Dériole
- Club de la Bonne Humeur
- Association les Bout'Chous
- Judo Plouasnais
- US Plouasne Saint-Juvat
- Nouveau : Sophrologie
- Cours de Zumba
- Yoga à PLOUASNE
- Gymnastique pour adultes
- Annuaire des associations

38 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

40 Les numéros utiles

MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 350 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	16h00 à 18h00
MERCREDI	16h30 à 18h00
JEUDI	16h30 à 18h00
SAMEDI	10h00 à 11h30

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	15h à 16h30
Mardi	9h à 12h	15h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	15h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30



Le mot du Maire

A l'approche des vacances d'été 2019 pour tous les collégiens, ainsi que bon nombre de parents, une petite allusion sur le réchauffement climatique.

Effectivement nous avons eu 2 périodes très chaudes en février et mai, depuis on ne peut pas dire que c'est un printemps idéal, comme il faut toujours positif, disons que les pluies du début juin ont été salutaires pour les récoltes, pour remplir un peu les sources et de ce fait peut être éviter un impôt sèche-

resse ainsi que des interdictions d'arroser pendant l'été.

Je me dois aussi en ce mois de juin, d'avoir une pensée pour le 75^e anniversaire du débarquement en Normandie, période très difficile qui a fait de nombreuses victimes parmi nos alliés mais aussi en France, de nombreuses familles ont été impactées par un décès ou un blessé.

Les travaux de préparation rue DUGUESCLIN ont apporté de la gêne en circulation et impacté les activités du pôle commercial et pôle santé, je m'en excuse. Les travaux vont reprendre fin août début septembre pour une période assez longue, jusqu'en fin d'année, vous trouverez un plan de circulation pour les véhicules légers permettant de rejoindre, commerces, pharmacie et activités diverses y compris rejoindre le cimetière.

Avec les élus nous avons aussi réussi à négocier le terrain près de la salle des fêtes du bourg pour engager le projet de boulo-drome couvert, tant attendu des adhérents du club de la bonne humeur.

Comme précédemment évoqué, la rue François LETELLIER, verra ses premiers travaux avec l'effacement des réseaux dans le dernier trimestre 2019 et en parallèle des essais de chicanes pour ralentir la vitesse, afin d'anticiper le projet de réfection dès que la rue Bertrand DUGUESCLIN sera terminée.

Toujours dans les projets, les élus ont choisi le maître d'œuvre pour l'exécution du permis d'aménager du lotissement rue des mares et le suivi des travaux de voiries et réseaux.

Il devrait rapidement pouvoir nous proposer celui-ci afin que le projet de la résidence seniors ne soit pas retardé, son démarrage est prévu fin d'année 2019.

Parmi tous ces projets une ombre dans le paysage Plouasnais, la fermeture du restaurant, l'auberge Plouasnaise. Je le regrette et souhaite que cette affaire puisse trouver repreneur rapidement.

Pour dynamiser le centre bourg, la commune a posé sa candidature pour l'appel à projets, revitalisation du centre bourg.

Afin de poursuivre cette candidature, les élus ont préparé une action s'intitulant "Regards sur PLOUASNE". Pendant les mois de juillet et août, Plouasnais et touristes pourront découvrir sur un parcours de la voie verte jusqu'au pôle culturel, une exposition de photos prises sur la commune.

Ce parcours verra son aboutissement à l'intérieur du pôle avec de l'art métal, des peintures et objets divers. Chacun pourra participer au jeu concours mis en place pour cette action.

Dans ce bulletin vous aurez la possibilité de vous exprimer sur cette exposition, et sur votre vision d'évolution afin de renforcer l'attractivité de la commune.

Merci à toutes les personnes, collègue et écoles qui se sont impliquées dans ce projet.

Je vous souhaite à toutes et tous, un bel été, profitez bien de ces moments entre amis ou en famille et à très bientôt.

Le Maire, Michel DAUGAN

Séance du 12 décembre 2018

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PARC D'ACTIVITÉS

Les écritures de transfert du Parc d'Activités à Dinan Agglomération avaient été prévues sur l'exercice 2018. Or celles-ci n'étant pas initiées à cette date, il convient de voter une délibération modificative sur le budget Parc d'Activités, permettant de poursuivre les écritures comptables de 2018, de passer les écritures de stock et de changer les articles choisis à la confection du BP 2018 à savoir, tendre vers la clôture du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la décision Modificative N°1 du Budget Parc d'activités.

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GÉNÉRAL

La décision modificative N°1 du Budget Parc d'Activités présentée ci-dessus, génère une décision modificative N°1 sur le budget général de la commune.

Il convient d'augmenter les crédits des travaux concernant la réhabilitation de l'immeuble de la Rue Letellier.

En effet, le vote du budget primitif 2019 ne pouvant intervenir que fin mars, il est préférable de prévoir les crédits suffisants pour couvrir la période de janvier à mars.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la décision Modificative N°1 du Budget Général de la commune.

■ PARTICIPATION PATRONALE MNT PREVOYANCE LABELISÉE

Les cotisations MNT Prévoyance labélisée sont forfaitaires et prélevées le mois précédent. De ce fait l'augmentation des cotisations au 01/01/2019 sera applicable sur la paie de décembre 2018.

6 agents de la commune sont concernés par ce contrat. Les cotisations sont calculées au prorata du temps de travail. La participation de la commune est actuellement de 8.00 €. Afin de limiter l'impact de cette augmentation pour les agents, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation de la commune de 3.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la participation communale à la MNT Prévoyance Labellisée pour un montant forfaitaire de 11.00 € /mois (au lieu de 8.00 €)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ SINISTRE ÉCOLE : RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES, ET DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-MALO, AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DÉSIGNATION DE L'AVOCAT

Suite aux travaux de restructuration et d'agrandissement du Groupe Scolaire, réceptionnés le 20 février 2006, des désordres sont survenus. En l'absence de ré-intervention des entreprises, la Commune a sollicité et obtenu du juge des référés du Tribunal administratif de Rennes la désignation d'un expert technique, par ordonnance n°1504430-7 du 3/12/2015. Monsieur Thierry MERCADIER a accompli la mission qui lui a été confiée et a déposé son rapport le 2 juillet 2018, retenant la responsabilité technique des différents intervenants pour les deux réclamations en cause : Défaillance de fonctionnement du chauffage par le sol et infiltrations altérant les matériaux intérieurs.

Dans les suites de ce rapport, aucun accord amiable n'a pu intervenir avec les responsables mis en cause par l'expertise précitée. C'est dans ce contexte que la Commune entend saisir le Tribunal administratif de Rennes d'une requête au fond afin d'être indemnisée des préjudices subis, et le Tribunal de Grande Instance de Saint Malo à l'égard des assureurs des entreprises liquidées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Rennes d'une requête aux fonds dirigés contre l'entreprise JPF INDUSTRIES dont la responsabilité est mise en cause par le rapport de Monsieur MERCADIER, et devant le Tribunal de Grande Instance de Saint Malo à l'égard des assureurs des entreprises liquidées, afin d'être indemnisée des préjudices subis,
- **DÉSIGNE** Maître Vincent Lahalle membre de la SELARL LEXCAP Avocats au Barreau de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, en charge d'assurer cette défense.

Séance du 30 janvier 2019

■ APPEL A PROJET CYCLE ÉTUDES – REVALORISATION DU CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'appel à candidatures partenarial État – Région – EPF Bretagne (Établissement Public foncier) et Banque des territoires « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » Dinan Agglomération aux communes candidates un accompagnement pluridisciplinaire.

Il est proposé de profiter de cette opportunité pour redonner une attractivité à la commune. Un document support a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal retraçant notamment les atouts de la commune, les attendus...

Une première réunion de travail est prévue avec les services de Dinan Agglomération le jeudi 7 février. Puis le 11 février la commune devra présenter son projet en 3 minutes aux autres maires et aux membres du conseil de développement. Dinan agglomération doit émettre un avis sur les candidatures avant le dépôt définitif auprès de la Région.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de porter candidature pour l'appel à projet Phase Étude pour la revitalisation du bourg.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires aux études qui seront nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre des études préliminaires à l'aménagement de la parcelle G N°685, les services de Dinan Agglomération ont transmis les renseignements et recommandations concernant l'eau potable, défense incendie, assainissement collectif eaux usées et collecte des ordures ménagères. Il est proposé un devis d'extension du réseau d'eau potable pour 16.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le devis d'extension du réseau d'eau potable pour 16.000 € TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ ACHAT D'UN TRACTEUR

Au cours de l'année 2018, plusieurs interventions ont été nécessaires sur le tracteur VALMET (acquis en 2013 pour la somme de 25.116 € TTC avec 6.600 h), représentant un coût d'environ 4.000 € TTC sans compter le temps passé par nos agents à réaliser les transferts. Sur l'année 2019, une autre intervention a été réalisée (700,00€). Il est donc proposé de le remplacer. Plusieurs prestataires ont été consultés, il est demandé de se prononcer. Le tableau présenté ci-dessous récapitule les offres reçues.

Fournisseur	HERVE PLUMAUDAN	MS EQUIPEMENT LAMBALLE	BLANCHARD	AGRI OUEST	BERNARD BROONS
MARQUE	MASSEY FERGUSON	JOHN DEERE	NEW HOLLAND	VALTRA	FARMALL
type	MF4709	5075E	TD585	TYPE A104	85c powershuttle
Moteur CV	95	75	86	100	86
Année	neuf	neuf	neuf	neuf	neuf
TOTAL HT	50 500 €	55 500 €	47 000 €	65 000 €	52 900 €
Valeur Reprise HT	12 000 €	12 500 €	9 000 €		8 000 €
SOULTE HT	38 500 €	43 000 €	38 000 €	65 000 €	44 900 €

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CHOISIT**, l'offre de la société Ets Hervé – Z.A. Le Dily – 22350 PLUMAUDAN
- **VALIDE** l'acquisition d'un tracteur neuf Massey Fergusson pour 50 500,00 € H.T. (Garantie 2 ans)
- **ACCEPTE** la reprise du tracteur VALMET pour un montant de 12.000 €
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à l'article 2182
- **AUTORISE** Monsieur le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tout document en lien avec cette acquisition.

■ TRAVAUX VOIRIE

La commune a choisi de conserver l'entretien des voies communales.

La société EUROVIA a transmis un devis concernant la rue Ernest Pellan, le boulevard de la gare et la rue de la croix blanche pour un montant HT de 24.354,50 € pour la réalisation des trottoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le devis d'extension du réseau d'eau potable pour 24.354,50 € H.T.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ RUE DUGUESCLIN LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération du 28/11/2018, le Conseil Municipal avait validé l'Avant Projet et l'estimatif proposé par la société TECAM, concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin.

Après la réunion publique du 8/12/2018, quelques remarques ont été formulées, nécessitant quelques modifications. Monsieur le Maire propose de valider ces rectifications pour permettre à la société TECAM de finaliser le dossier de consultation des entreprises pour publication.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE**, l'Avant Projet présenté avec la prise en compte des rectifications
- **CONFIE** la rédaction du programme technique et du dossier de consultation à la société TECAM,
- **DÉCIDE** le lancement d'un Marché Public à Procédure Adaptée pour le marché de Travaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à ce projet de consultation.

Séance du 27 février 2019

■ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 des différents budgets présentés :

Budget Général	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	446 879,37 €	369 983,14 €	816 862,51 €
Investissement	- 354 902,83 €	413 136,75€	58 233,92 €
Résultats	91 976,54€		875 096,43 €

Les Aulnes	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats			

Pôle Commercial	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	44 493,64	64 476,54	108 970,18
Investissement	-29343,60	-49890,53	-79 234,13
Résultats	15 150,04		29 736,05

Parc d'Activités	Résultat Exercice 2018	Reports n-1	Bilan 2018
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	0 €		0 €

■ RÉSIDENCE « SENIORS » - CHEMINEMENT PIÉTONS ET STATIONNEMENT

Dans le cadre de l'aménagement de la zone AU, Dinan Habitat a passé un marché en date du 16/01/2019 pour sélectionner le maître d'œuvre. Le cabinet Gwenola Gicquel basé à Rennes a été retenu.

Dinan habitat a présenté une esquisse afin de figer le positionnement du cheminement piétonnier et des stationnements sur la partie de la zone réservée à la construction des 11 logements sociaux (T2/T3).

La commune doit réfléchir sur ces propositions afin de formaliser les éléments tels que les cheminements, les stationnements, les voies d'accès. Le dossier de faisabilité de l'ADAC permettra de lancer une consultation pour retenir le maître d'œuvre chargé de réaliser une étude pour mettre en phase opérationnelle, le projet d'aménagement défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONFIRME** la nécessité de lancer la consultation pour maîtrise d'œuvre d'une équipe pluridisciplinaire comprenant les compétences suivantes : architecte, géomètre, ingénieur VRD, paysagiste.

- **RETIENT** comme base de la consultation, le projet d'aménagement réalisé par le cabinet ALLAIN définissant l'emplacement de la superficie réservée à l'indivision BOUGAULT et l'emplacement réservé pour la construction de logements sociaux par Dinan Habitat.
- **PRÉVOIT** deux tranches travaux (plan joint en annexe), la première tranche de travaux sera réalisée en voirie provisoire. La voirie définitive de la tranche 1 et l'ensemble de la tranche 2 ne serait pas comprise dans le marché de maîtrise d'œuvre
- **DÉFINIT** le positionnement du cheminement piéton et des zones de stationnement proposés dans l'esquisse présentée par le cabinet Gwenola Gicquel à Dinan Habitat.
- **DONNE** l'autorisation à Mr le Maire de signer tout document en lien avec cette affaire.

■ PROGRAMME VOIRIE 2019 – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet de travaux,

Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur voirie communale,

Considérant que la commune de Pleurtuit possède une voirie partagée avec la commune de Pleslin-Trigavou, et que cette voirie dans son entièreté est inscrite au programme de réhabilitation de voirie 2019,

Aussi, afin de faciliter et de rationaliser la réalisation de ces travaux, sur un territoire commun, il est souhaitable de procéder à la désignation d'un maître d'ouvrage unique le temps de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Que Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et les communes de Plélan-le-Petit, Saint-Méloir-des-Bois, La Vicomté sur Rance, Saint-Carné, Auceleuc, Plouasne, Saint-André-des-Eaux, et Pleurtuit.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Séance du 27 mars 2019

■ FIXATION TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison de la création de Dinan Agglomération, et de l'obligation d'avoir un taux intercommunal commun à toutes les communes, il a été décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive sur 3 années, avec une neutralisation fiscale pour les ressources communales. Concernant Plouasne, les taux communaux sont à revoir à la baisse afin de compenser l'augmentation du taux intercommunal.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

	TAUX 2018	TAUX 2019
Taxe d'habitation	9.15 %	9.15 %
Taxe foncier bâti	8.89 %	8.89 %
Taxe foncier non bâti	38.22 %	38.22 %

■ ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH : PARTICIPATION COMMUNALE 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser, pour l'année scolaire 2018/2019, **à l'unanimité** :

- **55,00 €** par élève (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,
- **373,35 €** par élève (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement comprenant l'eau, l'électricité, le fuel, les produits d'entretien, les fournitures de petit équipement, l'entretien du bâtiment, la maintenance, les assurances (scolaires et bâtiments), les frais de piscine, les télécommunications et internet, les produits pharmaceutiques, les frais de personnel.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de **40** pour l'année scolaire 2018/2019, selon la liste établie par la Directrice de l'école privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph sera donc de : **2 200.00 €** pour les fournitures scolaires et **14 933.87 €** pour les frais de fonctionnement. Cette participation sera prévue au Budget Primitif 2019 à l'article 6558, pour un montant total de **17.133,87 €**.

■ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les budgets primitifs 2019 (budget principal et budgets annexes) ont été présentés.

Après délibération, les votes sont les suivants :

BP 2019	Budget Principal	Lotissement Les Aulnes	Parc d'Activités	Pôle Commercial	Lotissement des Mares
Fonctionnement					
Dépenses	1 520 515.14 €	25 000,01 €	114 644.03 €	116 676,54 €	529 001,00
Recettes	1 520 515.14 €	25 000,01 €	114 644.03 €	116 676,54 €	529 001,00
Investissement					
Dépenses	2 207 090,00 €	0 €	114 111.68 €	103 475,54 €	500 000,00 €
Recettes	2 207 090,00 €	0 €	114 111.68 €	103 475,54 €	500 000,00 €

- Budget Général : **à l'unanimité** ;
- Budgets annexes : Lotissement Les Aulnes, Parc d'Activités, Pôle Commercial, Lotissement des Mares, **à l'unanimité**.

■ AMÉNAGEMENT RUE DUGUESCLIN - FONDS DE CONCOURS DINAN AGGLOMÉRATION

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°06-03-2018 du 28/03/2018 avait sollicité le fonds de concours créé par Dinan Agglomération afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 20 000 euros pour le projet d'aménagement sécuritaire de l'entrée de bourg et notamment la rue Duguesclin, dans une logique de sécuriser l'accès aux piétons, contenir la vitesse des automobilistes, valoriser les déplacements doux et améliorer le cadre de vie des plouasnais.

Un accord de principe avait été accordé par la commission de Dinan Agglomération avec un report sur l'exercice 2019, le démarrage des travaux ayant pris du retard. Monsieur le Maire propose de présenter à nouveau le dossier pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de solliciter à nouveau Dinan Agglomération afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 20 000 euros, dans le cadre du fond de concours pour le projet d'aménagement sécuritaire de la rue Duguesclin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

■ AMÉNAGEMENT RUE DUGUESCLIN - SÉLECTION DES ENTREPRISES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé le 15/02/2019 avec une date limite de réception des offres, le 08/03/2019. L'ouverture des plis s'est déroulée

Réunions du conseil municipal

le 11/03/2019, 3 entreprises ont présenté leur offre et 2 autres ont adressé une lettre d'excuse de ne pouvoir répondre favorablement au marché proposé. La société TECAM a analysé les offres sachant que les critères retenus sont calculés uniquement sur l'offre de base (sans les variantes et option).

La commission a validé les variantes 2 (Béton désactivé pour les trottoirs) et 3 (Dalles enherbées parking cimetière) et a souhaité engager une négociation.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la

Extrait du rapport d'analyse de la société Tecam

Après consultation, les trois entreprises ont remis une nouvelle proposition.

NOM	OFFRE DE BASE		NOUVELLE OFFRE	
	RANG	MONTANT HT	RANG	MONTANT HT
	ESTIM	368 152,50 €	ESTIM	368 152,50 €
EIFFAGE ROUTE	3	369 990,00 €	2	358 080,00 €
MARC / EVEN	2	364 485,60 €	3	360 378,10 €
SPTP	1	342 855,00 €	1	335 285,00 €

Rappel des montants avec intégration des options envisagées par la mairie.

NOM DES ENTREPRISES	PRIX DES PRESTATIONS BASE + OPTIONS 2 & 3	
	MONTANT TOTAL DE L'OFFRE € HT	MONTANT MOINS DISANT € HT
EIFFAGE ROUTE	385 980,00	379 915,00
MARC / EVEN	387 930,10	379 915,00
SPTP	379 915,00	379 915,00

Commission d'Appel d'Offres, **à l'unanimité** :

- **CHOISIT** l'offre de base la moins coûteuse avec les variantes 2 et 3 ;
- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise S.P.T.P. La Saudraie, 9 rue de merlet – 22440 PLOUFRAGAN ;
- **VALIDE** le devis, pour un montant total de 379 915,00 € HT / 455 898,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ CRÉATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES MARES

La commune de Plouasne s'engage dans le projet de l'aménagement de la zone située rue des mares comprenant un lotissement communal, des logements sociaux en co-construction avec Dinan habitat et un local communal partagé. Ces constructions nécessitent la tenue d'une comptabilité spécifique.

Le conseil municipal consulté, décide en conséquence :

- la création d'un budget annexe
- la tenue de la comptabilité dudit budget annexe en M 14
- l'assujettissement du budget annexe à la TVA, compte tenu du caractère commercial de l'opération

- le démarrage au 27/03/2019

Le budget annexe sera dénommé : «Lotissement des Mares »

Le budget préparé sera voté par délibération séparée.

Le conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** d'ouvrir un budget annexe intitulé «Lotissement des Mares» ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et signer tous les documents afférents à ce dossier.

■ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'accorder ces subventions aux associations concernées, pour l'année 2019, dès l'obtention du bilan de l'année 2018.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDÉES	
	2018	2019
ACAS	1000	1000
AMI DU TÉLÉTHON	150	150
APE ÉCOLE PUBLIQUE	550	550
APE ÉCOLE PRIVÉE	550	550
ASSO BRETAGNE ÉVÉNEMENTS	300	300
ASSO PLOUASNAISE DES BOUT'CHOUS	300	300
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	50	50
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	1966,64	2206,98
CERCLE CULTUREL RANCE LINON	100	100
CHASSE	335	335
CHOEUR ET JARDIN	150	150
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	350 + 300	350
COMICE AGRICOLE	1500	0
COMITÉ DES FÊTES	1000	1000
CRC (CRÉATION, RENCONTRES, COMMUNICATION)	150	150
DOJO DE PLOUASNE		900
ÉCOLE DE PISTE	0	150
EV'Y DANSE	300	300
FNACA	220	220
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLÈGE	550	550
GYMNASTIQUE EPM	300	300
KIWANIS	100	100
MOTO CLUB DINANNAIS	200	200
PLOUASNAD EN SCÈNE	150	150
PLOUASNAISE DART'S	250	250
SECOURS CATHOLIQUE	0	50
SECOURS POPULAIRE	50	50
UNION SPORTIVE PLOUASNE - ST JUVAT	3000	3000
UNSS DU COLLÈGE	100	100
UTILISONS NOS MAINS	250	250
TOTAL	13321,64	13761,98

■ RUE LETELLIER et RUE CROIX FROTIN – ANALYSE DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAC a été sollicitée pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre concernant l'aménagement de la Rue Letellier et de la Croix Frotin. Cependant, avant cette consultation, l'ADAC souhaite qu'un diagnostic du réseau d'eaux pluviales soit réalisé. Trois entreprises ont été sollicitées.

Diagnostic Eaux Pluviales Rue Letellier/Rue Croix Frotin	Prix HT
A2B	8 320,00 €
A3SN	10 700,00 €
PIRON DEBOUCHAGE	5 030,76 €

L'ADAC fait remarquer que l'entreprise proposant la solution la moins coûteuse ne répond que partiellement au cahier des charges. Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Travaux et suite à l'avis de l'ADAC, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **RETIENT** l'entreprise A2B, Zone Artisanale, 22630 ST JUVAT pour un montant de 8 320,00 € HT, soit 9 984,00 € TTC,
- **SOLLICITE** l'entreprise afin que le diagnostic soit réalisé rapidement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ AMÉNAGEMENT DE LA ZONE : RUE DES MARES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité, réalisée par l'ADAC 22, concernant l'aménagement de la Zone AU Rue des Mares intégrant les parcelles destinées aux logements sociaux «Résidence Seniors» réalisée par Dinan Habitat. Sur la base de l'étude de l'ADAC, l'estimation globale de l'opération serait de 554 000 euros HT. La commission Travaux a choisi de réaliser 2 tranches distinctes, la tranche 1 représente un coût de 400.000 euros HT et la seconde de 154.000 € HT. Ces coûts s'entendent hors chiffrage des réseaux électriques, réalisé par le SDE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et échangé sur la note de faisabilité et l'estimation financière, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le projet proposé par l'ADAC et le montant estimatif global des travaux pour 554 000 € HT,
- **VALIDE** la définition réalisée de la tranche 1 d'environ 12000 m²
- **CONFIE** à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre,
- **VALIDE** l'enveloppe pour la tranche 1 à un montant de à l'unanimité.

■ CONVENTION MUTUALISATION COMMUNES DE PLOUASNE – LE QUIOU –ST JUVAT

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation entre les communes de ST JUVAT, LE QUIOU et PLOUASNE a été mise en place l'an dernier. Les actions réalisées donnant satisfaction, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le principe d'établir une convention de mutualisation tripartite entre les communes de SAINT-JUVAT - LE QUIOU et PLOUASNE.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ MAINTIEN DE LA MATERNITÉ ACCOUCHANTE AU CENTRE HOSPITALIER DE DINAN

Monsieur le Maire indique que l'intersyndical de l'hôpital du CH René Pléven est intervenu au conseil communautaire de Dinan agglomération du 4 février en demandant l'appui des collectivités territoriales locales pour le maintien de la maternité accouchante au Centre Hospitalier de Dinan.

Pour préserver un service public de proximité, un bassin local d'emplois, le Conseil Municipal à l'unanimité demande le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.

Le maintien de la maternité accouchante au CH de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie...). La disparition entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'un anesthésiste 24h/24.

Le CH René Pléven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le CH de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de Santé.

■ MOTION – LOI ÉCOLE

Monsieur le maire mentionne que Bruno RICARD, maire de LANVALLAY, a réalisé une Motion interpellant M. Berville, Député, M. Vaspert, Sénateur, et Mme Consille, Sous-Préfète de Dinan, sur l'amendement AC 501 de l'article 6 de la loi de l'École de la Confiance.

Une transformation de grande ampleur de l'administration de l'Éducation Nationale se met actuellement en place. Un amendement de la loi sur l'École de la confiance (AC501) adopté le 25 janvier 2019 nous inquiète tout particulièrement.

Dans un contexte d'érosion de nombreux services

publics et de déclin de certains territoires ruraux, l'école permet un maillage du pays en garantissant une égalité de traitement en termes de service public d'éducation. C'est ce qui risque de disparaître.

De plus, les communes se trouvent confrontées à des changements importants du territoire : fusion de communes, création d'EPCI encore récents, réorganisations de compétences fondamentales entre communes et EPCI, modification des régions sur certains territoires. Le cumul de changements demande une perpétuelle adaptation chronophage et énergivore pour les services et les élus.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DEMANDER** le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

À l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable à cette motion
- **DEMANDE** le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

Séance du 24 avril 2019

■ DINAN AGGLOMÉRATION – CONVENTION POUR UNE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

En 2018, près de 600 nids de frelons asiatiques ont été signalés sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération. Les conditions climatiques rencontrées l'année passée ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques. Cette évolution à la hausse est observée également au niveau régional.

Face à ce constat, il est important de rester mobilisé et de s'engager dans le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- **APPROUVE** la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.
- **AUTORISE** le Maire, à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

■ DINAN AGGLOMÉRATION – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que sur le territoire de Dinan Agglomération une partie de la voirie déclarée d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un entretien.

Considérant que les communes composant l'agglomération doivent également entretenir leur chaussée communale.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien des chaussées intercommunales et communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

■ ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Travaux a consulté trois prestataires pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Les entreprises ci-dessous ont remis leurs offres :

	Montant HT	Montant TTC
SPM à LANVOLLON	16 025.14 €	19 230.17 €
SELF SIGNAL à CESSON SEVIGNE	13 223.30 €	15 867.96 €
SIGNAUX – GIROD à SAINT GILLES	15 896.79 €	19 076.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **RETIENT** l'entreprise SPM située à LANVOLLON pour un montant de 16 025,14 € HT, soit 19 230,17 € TTC,
- **SOLLICITE** l'entreprise pour obtenir les bons à tirer, notamment pour les panneaux multidirectionnels,
- **CHOISIT** de réaliser la pose en régie par les agents du service technique,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ AMÉNAGEMENT RUE DUGUESCLIN – RÉALISATION D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la Rue Duguesclin, la société TECAM maître d'œuvre a précisé la nécessité de prévoir la réalisation d'un muret de soutènement. Monsieur le Maire après avoir consulté la commission de travaux, propose de définir le choix des matériaux de finition concernant la maçonnerie du mur réalisée par l'entreprise L2C Constructions à PLOUASNE :

Choix 1	Coulage des fondations Maçonnerie du mur de soutènement en bloc bancheur TETRIX avec une couvertine en dessus du mur	6 100,00€ HT
Choix 2	Coulage des fondations Maçonnerie du mur de soutènement en bloc bancheur avec fourniture et pose de chaperons 2 pentes optipose Enduit monocouche finition gratté	5 921,00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **OPTE** pour le choix 1 pour la maçonnerie du mur

- **ACCEPTÉ** ce choix pour la somme de 6.100 € HT,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ SERVICE TECHNIQUE - CRÉATION DE POSTES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents avaient été recrutés, l'un en contrat d'avenir signé le 04 juillet 2016 pour une durée de 3 ans, l'autre en contrat parcours emploi compétence à compter du 01/07/2018. L'échéance de ces deux contrats arrivant à terme dans quelques mois, il convient de réfléchir à l'organisation du service technique. Monsieur le Maire souligne que la commune voisine de ST PERN a également identifié un besoin d'un poste d'agent polyvalent à temps non-complet équivalent à un mi-temps.

Monsieur le Maire et les adjoints Messieurs GALLEE et COLLET, après avoir rencontré les agents concernés, proposent au Conseil Municipal de

- créer un poste permanent d'Agent Technique Polyvalent à temps complet, sur le grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de service de 35h00 à compter du 1er juillet 2019
- de recourir à un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité d'une durée d'un an à compter du 1er juillet 2019, pour une durée hebdomadaire de 17,50 h soit 17h30minutes (équivalent mi-temps) avec une rémunération basée sur le grade d'agent technique 1er échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité DÉCIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2019
- de réaliser les publications réglementaires auprès du CDG22
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

■ SERVICE TECHNIQUE – ACQUISITION DE MATÉRIELS

Monsieur GALLEE informe les membres du Conseil Municipal que la société RM Motoculture a proposé la démonstration d'un désherbeur mécanique motorisé. L'acquisition de ce matériel pourrait être envisagée par mutualisation avec les communes voisines.

Monsieur GALLEE rappelle que la commission de travaux a décidé dans le cadre de l'aménagement de la Rue Duguesclin de conserver l'aménagement paysager afin

qu'il soit réalisé par les agents du service technique. De plus, il précise que la pose des panneaux directionnels et de lieux-dits sera également réalisée par les agents municipaux.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, de valider l'acquisition de taries pour un montant de 447,00 € HT soit 536,40 € TTC et d'informer les maires des communes voisines sur l'éventuelle acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé par mutualisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'acquisition de taries pour un montant de 447,00 € HT soit 536,40 € TTC
- **SOUHAITE** engager des discussions avec les communes voisines concernant l'acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette délibération

■ AVIS SUR PROJET AVAP de BÉCHEREL

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu de Rennes Métropole, la notification de la délibération n°C 19.010 ainsi que l'ensemble du dossier concernant le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Bécherel.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** concernant le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Bécherel.

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION FOURMIS SOLI'TERRE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune Fourmis Soli'Terre. Il précise que la Présidente a sollicité une subvention et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après échanges, le Conseil Municipal, **avec 14 voix POUR et 2 abstentions** :

- **DÉCIDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

Séance du 29 mai 2019

■ LOTISSEMENT DES MARES – CHOIX DU PRESTATAIRE DU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises concernant le projet de construction Rue des Mares. Par délibération N°11-03-2019 du 27/03/2019, le Conseil Municipal, a accepté le projet proposé par l'ADAC dont le montant global des travaux est estimé à 554 000 € HT, et confié la rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre.

Il a été décidé de réaliser 2 tranches distinctes, la tranche 1 représente un coût de 400.000 euros HT et la seconde de 154.000 € HT. Ces coûts s'entendent hors chiffrage des réseaux électriques, réalisé par le SDE. Une consultation a été lancée le 17/04/2019 pour la mission de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée avec une date limite de réception des offres fixée au lundi 20/05/2019 à 17h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/05/2019 pour l'ouverture des plis, 5 entreprises ont proposé une offre. Après analyse de l'ADAC et avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29/05/2019, Monsieur le Maire propose de sélectionner le prestataire.

Après échanges, et sur avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise QUARTA - Saint-Brieuc pour la Maîtrise d'œuvre concernant l'Aménagement de la zone de construction du lotissement des mares, au prix de 22.292,50 euros HT soit 26.751,00 euros TTC,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

■ CONVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa session du 22 juin 2015, l'assemblée départementale avait confirmé sa volonté de poursuivre son action en faveur du territoire. Le Département a ainsi décidé d'engager l'élaboration d'une nouvelle génération de contrats pour la période 2016-2020. La commune a inscrit deux projets dans ce contrat de territoire à savoir : la construction d'une station service (2016) et l'aménagement et sécurisation du bourg, Rue Duguesclin et Rue Letellier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la demande de subvention attribuée dans le cadre du contrat de territoire 2016-2020 auprès du Conseil Départemental,
- **VALIDE** le plan de financement de ce projet,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil Départemental ainsi que tout autre document en lien avec cette affaire et prendre toutes les décisions nécessaires permettant de mener à bien ce dossier.

■ CONVENTION DE MANDAT et d'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET RÉALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises concernant l'aménagement de la Rue Duguesclin. Par délibération N°08-12-2017 du 20/12/2017, une demande de subvention dite « amendes de police » a été effectuée auprès du département des Côtes d'Armor.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'Ouvrage	17 800,00 €	ETAT		
		DETR 2018	56 000,00 €	13,66
Autres études (Analyses EP, relevé topo, recherche amiante...)	6 000,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL		
		Contrat de Territoire	41 600,00 €	28,68
		Amendes de Police	30 000,00 €	
		Voirie (Bande de roulement)	46 000,00 €	
Travaux Aménagement sécuritaire de la Rue Duguesclin et aménagement parking Cimetière	379 915,00 €	DINAN AGGLOMÉRATION		
		Fonds concours	20 000,00 €	4,88
Autres	6 285,00 €	COMMUNE		
		Fonds propres	216 400,00 €	52,78
TOTAL	410 000,00 €		410 000,00 €	100

Par délibération du 09/11/2018, l'estimatif et la validation de l'avant projet présentés par l'entreprise TECAM, chargée de la maîtrise d'œuvre ont été validés. Par délibération N°08-03-2019, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la société S.P.T.P. de PLOUFRAGAN, pour un montant total de 379 915,00 € HT / 455 898,00 € TTC.

Il est précisé qu'une convention d'occupation du domaine public doit être signée avec le Conseil Départemental. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la réalisation des travaux sur la Départemental D12
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental ainsi que tout autre document

et prendre toutes les décisions nécessaires permettant de mener à bien ce dossier.

■ ÉTUDE DES CONTRATS D'ASSURANCES

Dans le souci de réaliser des économies notamment dans les dépenses de fonctionnement, les contrats d'assurances passés avec GROUPAMA concernant les bâtiments et les véhicules de la commune ont été étudiés. D'autres compagnies ont été sollicitées. Cette démarche a permis d'obtenir une actualisation des conditions tarifaires, de vérifier les montants des garanties et des franchises.

Il en ressort que GROUPAMA propose des montants de garantie plus intéressants et une meilleure protection. L'actualisation des tarifs due à la négociation a permis de réaliser une économie d'environ 2.600,00 €/an.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les nouvelles offres remises par Groupama.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** les nouvelles propositions remises par Groupama concernant les contrats d'assurances des véhicules, des bâtiments et de la mission collaborateurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ AVIS SUR P.L.U. DE SAINT-PERN

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu de la Mairie de Saint-Pern, la notification de la délibération en date du 27/03/2019 approuvant l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme ainsi que l'ensemble du dossier.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** concernant l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme.

■ SITE INTERNET : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par Délibération du 14/02/2018, le Conseil Municipal avait validé la refonte du site internet de la commune. 3 entreprises avaient été consultées et avaient remis leurs propositions tarifaires. Au regard des discussions sur la mutualisation avec les communes voisines, l'idée d'avoir un même modèle avait été envisagée.

Dans le cadre d'apporter une image dynamique de la commune, la refonte du site devient nécessaire. Les mêmes prestataires ont donc à nouveau été sollicités, l'un d'entre eux pour des raisons d'organisation calendaire n'a pas remis d'offre.

Les prestataires ont présenté leur proposition devant la commission le 26/04/2019.

Réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir le prestataire.

Nom de la société	PANDAO ST SAMSON SUR RANCE	EXIG BEDEE
Site	3220,00 € H.T.	2120,00 € H.T. Option recours à un designer extérieur + 800 € HT
Interface d'Administration	Réalisation PANDAO	Plateformes de développement courantes
Formation	2 h/4 pers Incluse	½ journée 232.50 € HT
TVA	Non applicable	Récupération FCTVA soit 463,17 € ou 620.56 € (avec option)
TOTAL POUR LA COMMUNE	3220,00 € TTC	2.360,33 €
Si option		3.162,44 €
Maintenance et hébergement annuel	1 € la première année Puis 240 €/an	Forfait conseillé 30' tous les 2 mois soit 14 €*6 = 84 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé aux votes, **avec 13 voix pour la société EXIG et 3 voix pour la société PANDAO :**

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise EXIG à BEDEE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

■ AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN ATELIER PORCIN À TRIMER

Monsieur Le Maire présente la demande de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) concernant l'augmentation des effectifs de l'élevage de porcs situé 4 rue de Trélat à TRIMER, la construction de bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage présentée par l'EARL GWIZ-BREIZH.

La commune est située dans le périmètre d'un kilomètre de l'exploitation et/ou dans le périmètre du plan d'épandage.

Une consultation publique a été effectuée, du 15 avril 2019 au 15 mai 2019. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, a procédé aux votes, **1 abstention - 15 POUR :**

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** concernant la demande d'augmentation des effectifs de l'élevage de porcs situé 4 rue de Trélat à TRIMER, la construction de bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage présentée par l'EARL GWIZ-BREIZH.

■ CONSTRUCTION D'UN BOULODROME : RECOURS AU CABINET ALLAIN POUR DÉLIMITATIONS DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis la parcelle AB 255 pour la construction d'un boulodrome à proximité de l'ancienne salle des fêtes. Pour permettre de réaliser cette construction, des échanges ont eu lieu avec Mme DARTOIS Georges pour échanger des terrains. Il est entendu que tous les frais inhérents à ces nouvelles délimitations soient à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire propose de valider les modifications présentées, de recourir au Cabinet ALLAIN, Géomètre à DINAN pour élaborer les nouvelles délimitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de solliciter le cabinet ALLAIN pour réaliser les nouvelles délimitations,
- **ACCEPTE** que les frais de bornage soient à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

L'appel au civisme et au bon usage du tri sélectif

La lutte contre l'incivisme est une préoccupation quotidienne pour le service communal. Les employés municipaux sont confrontés invariablement aux mêmes dérives. Encombrants déposés autour des points dédiés au tri sélectif, déchets ménagers laissés sur la voie publique, gravats de chantiers abandonnés...

Nous vous rappelons que des conteneurs de tri sélectif sont installés sur la commune :

Bourg - La Croix Frotin - Launay Cramoux - Les Champs Ferron - Les Eves - Linclais - La Saudrais



NAISSANCES *

Noms et Prénoms	Date	Ville
RENAULT PRIOUL Malo	12 janvier 2019	SAINT-GREGOIRE
CASTEL Julian	15 février 2019	RENNES
COSSEC Marion	21 février 2019	SAINT-GREGOIRE
GENDROT Maé	12 mars 2019	RENNES
BOURGAIN Azëliya	26 mars 2019	RENNES
MARTIN Ferdinand	29 mars 2019	DINAN

* les parents ayant refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
Priscilla BOUCART et Anthony DOVERGNE	22 décembre 2018

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
Robert ALLAIN	23 janvier 2019	RENNES
Fernande MORIN épouse PINAULT	28 janvier 2019	DINAN
Gilbert DAUGAN	03 mars 2019	SAINT-MALO
Gérard BRIAND	30 mars 2019	PLOUASNE
René LEBRUN	22 avril 2019	DINAN

PACS

Noms et Prénoms	Date
Charlotte ROGER et Jérémy PIEL	22 décembre 2018
Sabrina NIZAN et Kévin JULLIEN	16 février 2019

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE - JUIN À NOVEMBRE 2018

DATE	NUMÉRO PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
07-12-2018	02220818C0011	28 Lot les Aulnes	Construction habitation
20-02-2019	02220819C0001	Le Val	Extension et rénovation bâtiment
29-03-2019	02220819C0002	31 Lantran	Garage
05-04-2019	02220819C0003	Lot les Aulnes	Construction habitation
29-04-2019	02220819C0004	Route de Guitté	Construction habitation
31-05-2019	02220819C0005	La Ville Besnou	Rénovation habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES - JUIN À NOVEMBRE 2018

DATE	NUMÉRO PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
28-12-2018	02220819C0001	56 La Saisonais	Réfection toiture
21-01-2019	02220819C0002	11 Lot Langevinais	Abris de jardin et Carport
12-02-2019	02220819C0003	5 Rue Marcel Monteil	Changement de destination commerce en habitation
16-02-2019	02220819C0004	13 Rue de la Croix Blanche	Changement portail et grillage
23-02-2019	02220819C0005	10 La Vile Oger	Abris de Jardin
25-02-2019	02220819C0006	3 Lot le Domaine	Changement grillage par panneaux
15-03-2019	02220819C0007	37 La Croix Frothin	Installation serre
16-03-2019	02220819C0008	8 Landeneuc	Agrandissement d'ouverture & clôture
20-03-2019	02220819C0009	19 Lot Langevinais	Portail et clôture
25-04-2019	02220819C0010	Berbossou	Réfection toiture, changement menuiseries
04-05-2019	02220819C0011	11 La Saudrais	Serre en verre
23-05-2019	02220819C0012	1 Place de la Poste	Chgt destination local en habitation
28-05-2019	02220819C0013	Gambelian	Clôture et portillon
28-05-2019	02220819C0014	Les Pensotais	Abattage d'arbres
28-05-2019	02220819C0015	La Rue	Division en vue de construire
31-05-2019	02220819C0016	1 La Bourdelais	Réfection muret et portail

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Rendez-vous sur :

[https : // immatriculation.ants.gouv.fr](https://immatriculation.ants.gouv.fr)

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

Rendez-vous sur :

[https : // permisdeconduire.ants.gouv.fr](https://permisdeconduire.ants.gouv.fr)

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.



Carte Nationale d'Identité et passeports

Seules les mairies disposant d'un dispositif de recueil d'empreintes sont compétentes pour recevoir les nouvelles demandes de cartes nationales d'identité et passeports c'est-à-dire Dinan, Ploubalay, Jugon-Les-Lacs, Broons, Combourg, Montauban-de-Bretagne.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » a été mis en place depuis novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA. Ce téléservice est disponible dans l'ensemble des départements français.

■ Comment je procède sur le site internet

Je me connecte : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

1. Je crée mon compte ANTS,
 2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
- Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par e-mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devrez :

1. acheter un timbre fiscal dématérialisé en ligne,
2. sauf si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable*.

■ Après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne

1. Je contacte une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie :
 - J'apporte mon numéro de ma «Pré-demande CNI», indispensable à la mairie,
 - J'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

■ Comment cela se passe en mairie

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les autres pièces de votre dossier,
- procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- Suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne,
- Suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Les demandes se faisant sur rendez-vous (tout comme les récupérations des cartes), les délais se sont allongés et il faut prévoir au moins un mois pour obtenir un rendez-vous que ce soit pour le dépôt ou le retrait des cartes. Donc anticipez vos demandes.

***Nota :** La pré-demande dans l'une des collectivités de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française ou de Wallis et Futuna, est également possible. Si le paiement d'un timbre papier fiscal est nécessaire, vous devrez vous en acquitter lors du recueil en mairie.



Le repas des aînés

Le repas des aînés s'est déroulé le samedi 27 avril 2019 à l'Espace Dériole. Michel DAUGAN, le maire de Plouasne et les membres du CCAS ont congratulé chaudement les doyens de la journée, Marie NEVEU 99 ans et Joseph HENRY 96 ans.

Théâtre-débats de prévention « Vieillir... tout un art ! »

Après la pièce « Matthieu et Mireille deviennent vieux et vieille, et alors ! », débat avec des professionnels de différents profils : sociologue, psychologue, médecin généraliste, urbaniste, élu, militant associatif... (MSA – CARSAT – Dinan Agglomération et la Mutualité Française) Plusieurs thèmes seront abordés dans le vaste domaine du Bien Vieillir.

Jeudi 17 octobre 2019 Espace Dériole – Entrée Gratuite

Lotissement Les Aulnes

Lots à vendre au prix de 45 € le m²

Lot N°02 : 682 m² (soit 30 690 €) Lot N°32 : 740 m² (soit 33 300 €)

Lot N°11 : 700 m² (soit 31 500 €) Lot N°33 : 707 m² (soit 31 815 €)

Lot N°27 : 775 m² (soit 34 875 €)



Travaux Rue Duguesclin

Les travaux seront réalisés par SPTP Enrobés et débuteront à partir du 26 août 2019. Toutefois, quelques interventions ponctuelles de marquage au sol pourront être réalisées fin du mois de juillet. Il est prévu 6 phases de travaux.

■ Phase 1 : Fin août à Mi-octobre

- Portion Boulangerie/Entrée du lotissement des Aulnes
- Une déviation réservée aux véhicules légers (uniquement) sera alors mise en place : Rue Saint-Joseph et Rue des Mares
- Contournement des bâtiments (ex-Goupil)
- Sortie en face de l'entrée du lotissement des Aulnes.
- L'accès au lotissement de Langevinais se fera par le lotissement des Aulnes.
- Les accès à la zone commerciale et artisanale et pôle médical sont maintenus



■ Phases 2 et 3 : Mi octobre à Fin octobre

- Entrée du Lotissement des Aulnes/Entrée zone commerciale et artisanale
- Entrée zone commerciale et artisanale / Cimetière
- La circulation sera alternée

■ Phase 4 : Début novembre à Mi novembre

- Dernière portion D12 au niveau du cimetière
- Une déviation sera réalisée par le parking du cimetière

■ Phase 5 : Mi novembre à Fin novembre

- Parking cimetière
- La circulation sur la D12 est totalement rétablie

■ Phase 6 : Début décembre -Mi décembre :

- Travaux sur chaussée – Revêtement – Signalisation
- La circulation sera alternée pour les préparations
- Route barrée par section pour les travaux de revêtement.



Classes 9

Le banquet des Classes 9 a eu lieu le samedi 4 Mai à l'espace Dériole où ce sont retrouvés 135 convives pour des retrouvailles chaleureuses, ou chacun d'entre nous s'est remémoré ses souvenirs d'enfance.



L'association LE CONNÉTABLE

C'est un ensemble de services coordonnés, adaptés aux personnes fragilisées, complémentaires pour un maintien à domicile facilité et optimisé :

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : entretien de logement, accompagnements sorties pour loisirs ou rendez- vous, la préparation de repas, l'aide à la mobilité, ...
Évaluation personnalisée à votre domicile
- le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour les soins d'hygiène et de confort nécessaires dans une situation de dépendance ponctuelle ou chronique
- Le service portage de repas, pour vous apporter un repas équilibré et agréable 7 jours sur 7 toute l'année
- Le Service Accueil de jour pour apporter un cadre et soutien aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées et soutenir leurs familles aidantes
- le service HÉBERGEMENT TEMPORAIRE au sein de l'EHPAD permettant un souffle après une intervention ou un répit régulier des familles aidantes.

PERMANENCE TOUS LES MARDIS

DE 9H00 à 12H00 à la mairie de PLOUASNE

PERMANENCE TOUS LES JEUDIS

DE 9h00 à 12h00 à la mairie d'EVAN

POUR vous accompagner :

UN NUMERO UNIQUE : 02 96 87 64 64

Tarifs des locations des salles communales 2019

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée,
le tarif de la location des salles communales
est à moitié prix !



Regards sur PLOUASNE

Depuis le début d'année, la commune s'est engagée dans une étude pour **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE PLOUASNE**. En février, la municipalité a déposé sa candidature auprès de la Région pour un appel à projets – phase étude.

Pour impulser cette démarche, les élus ont choisi de créer un événement culturel participatif, pour fédérer l'ensemble des acteurs autour du pôle de centralité que représente notre commune pour une même ambition : valoriser ses atouts et envisager son avenir. Un jeu-concours REGARDS sur Plouasne a été ouvert à tous sur la période du 20 avril au 31 mai 2019.

Plusieurs Plouasnais se sont investis dans cette action, les écoles et le collège également et nous tenions à les remercier. Différentes réunions se sont tenues pour préparer l'organisation d'un événement culturel qui se veut participatif.

Depuis le 29 juin 2019, vous avez certainement aperçu ces tableaux agrémentant le parcours entre la gare et le Pôle culturel, se prolongeant à l'intérieur avec l'exposition des œuvres présentées. Pour poursuivre la démarche, nous sollicitons votre participation en remplissant le feuillet joint dans le bulletin.

Un événement culturel se déroule sur la commune, **PRENEZ** le temps de contempler les œuvres présentées et **FAITES** votre choix. Vos réponses permettront de définir le classement et finaliser les résultats du jeu-concours à la fin de l'été. Le questionnaire proposé permettra d'identifier les habitudes de vie des Plouasnais pour définir les axes de l'étude menée avec nos différents partenaires (Dinan Agglomération, C.A.U.E., A.D.A.C., E.F.P.B...)

Merci d'avance pour votre participation !



Calendrier des manifestations en 2019

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUILLET		
7	Loto Club Bonne Humeur	ED
12, 13 et 14	Privé (les 2 salles)	ED
20 et 21	Privé (Petite salle)	ED
27 et 28	Comité des Fêtes	ED
AOUT		
23, 24 et 25	Privé (les 2 salles)	ED
31 et 1 sept	Privé (les 2 salles)	ED
SEPTEMBRE		
1	Privé (les 2 salles)	ED
6,7 et 8	Privé (les 2 salles)	ED
6	Forum des Associations	SdF
OCTOBRE		
6	Loto CBH	ED
12	Couscous APE	ED
19	Loto APEL	ED
20	Braderie	Bourg
27	Loto - Les Burlesques	ED
NOVEMBRE		
2 ou 3	Loto Foot	ED
9	Election Miss 15/17 Bretagne	ED
15	Belote Club Bonne Humeur	ED
16 et 17	Ste Barbe Pompiers	ED
19	Repas Club Bonne Humeur	ED
23	Paëlla à emporter - APEL	
23	ACAS - Spectacle	ED
DECEMBRE		
1	Loto - Comité des Fêtes de Tréfumel	ED
7	Repas Foot - Soirée Galettes	SdF de St Juvat
7 et 8	Repas Téléthon (Quad)	ED
15 ou 22	Arbre de Noël APEL	SdF
21	Marché de Noël	SdF
31	St Sylvestre ABE	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Élaguer aux abords des lignes électriques

UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages



électriques situés sur le domaine public.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.

BON À SAVOIR

Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.



Pour en savoir plus,
contactez Enedis au
09 69 32 18 79

*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

La mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur : votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ? Sur votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement ?

A La Mission Locale :

■ RDV en INDIVIDUEL par un conseiller

■ Ateliers chaque JEUDI MATIN (sans RDV) : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...

■ La GARANTIE JEUNES : un accompagnement renforcé vers l'emploi et une allocation mensuelle (jusque 480€)

■ Des rencontres employeurs : entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...

■ Des stages en entreprise, des offres d'emploi...

■ Des coups de pouce financiers pour le projet : permis, réparations,...

■ Un espace d'appui CV, lettre de motivation, inscription Pôle emploi, téléphone, WIFI,...



Nous rencontrer, suivre notre actualité :

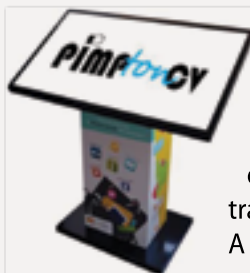
A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
Sur un point de permanence proche de chez vous,
au 02.96.85.32.67

www.ml-paysdedinan.fr

www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

La WEB RADIO AIR'ATOM : un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos :

www.soundcloud.com/air-atom



NOUVEAU !

Avec PIMP ton CV, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !



Venez vous informer sur le service civique : les missions possibles, les offres près de chez vous...

4 Plantes invasives dangereuses pour la santé

L'Ambroisie à feuilles d'armoise, la Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique et le Datura stramoine sont 4 plantes exotiques envahissantes qui émergent sur le secteur Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude depuis 2 ans. Toutes présentent un danger pour la santé.



■ **L'Ambroisie à feuilles d'Armoise** est originaire d'Amérique du Nord. Elle colonise les parcelles agricoles, les friches, les bords de champs et de route.

Son pollen, « très allergisante », est responsable de nombreuses allergies, entre la mi-août et septembre, avec des symptômes importants : pathologies respiratoires (rhinites, trachéites, voire asthme), conjonctivites, et parfois même urticaires.



■ **La Berce du Caucase** est une plante herbacée annuelle de très grande taille (jusqu'à 5 mètres de haut !), introduite en France en tant que plante ornementale. Elle se développe en bords de route, dans des terrains vagues, les friches, et les milieux humides, à partir d'avril. Elle fleurit entre Juin et septembre.

Sa sève contient des substances photosensibles qui provoque des brûlures à l'exposition au soleil, pouvant aller jusqu'au troisième degré !

■ **Le Raisin d'Amérique**, encore appelé Phytolaque ou teinturier, est une plante vivace originaire d'Amérique du Nord. Il se développe dans les secteurs boisés et affectionne les sols riches ou acides. On le distingue grâce à ses tiges de couleur pourpre et ses grappes de fruits vert clair, puis noir luisant, en forme de raisin. La plante atteint 2 à 3 m de hauteur.

L'ensemble de la plante est toxique en cas d'ingestion, pour l'humain, mais aussi pour le bétail et certaines volailles notamment.



■ **Le Datura stramoine** est une plante annuelle qui pousse en zones de cultures, dans les potagers, les massifs, mais aussi dans les habitats perturbés comme les remblais. Ses fleurs blanches en forme d'entonnoir plissé, dirigé vers le haut, sont très reconnaissables, à partir de Juillet, jusqu'à octobre, laissant place à des bogues épineux remplis de graines.

Chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. La dose létale chez l'enfant est de 2 à 5 g de graines.



Si vous observez l'une d'elles, n'intervenez pas ! Contactez rapidement votre référent local sur le territoire du futur Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

COEUR Émeraude : 02 96 82 36 32 ou 06 09 15 38 10

La prime coup de pouce à la reconversion des chaudières

Rappel : qu'est-ce que les certificats d'économie d'énergie ?

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) repose sur une obligation, faite aux fournisseurs d'énergie, d'inciter les ménages, collectivités, et professionnels, à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Cette incitation se fait généralement sous forme de prime (la « prime énergie »), ou d'un bon d'achat.

Le dispositif existe depuis 2006, et a pour objectif d'économiser 1600 Téra Watt heures entre 2018 et 2020, dont 400 TWh au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

Une prime bonifiée pour le remplacement de votre ancienne chaudière

Face à l'augmentation du prix du fioul, et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a mis en place une prime « **Coup de pouce** » à la reconversion des chaudières à fioul, gaz, ou charbon, de génération antérieure aux chaudières à condensation. Les systèmes de chauffage éligibles à cette prime sont les suivants :

- Pompe à chaleur (aérothermique ou géothermique)
- Chaudière biomasse performante (bois, granulés, plaquettes)
- Système solaire combiné
- Pompe à chaleur hybride
- Raccordement à un réseau de chaleur à énergies renouvelables ou de récupération
- Chaudière à gaz à Très haute performance énergétique (THPE)

Aides de l'ANAH et chaudières (ou pompes à chaleur) à 1 €

Cette prime coup de pouce est cumulable avec les aides de l'ANAH, attribuées sous conditions de revenus. Pour les personnes aux revenus très modestes (50% d'aide), quelques sociétés proposent ainsi des chaudières ou pompes à chaleur facturées à 1 €, et installées par leur propre prestataire.

Attention : ces offres restent dépendantes de l'attribution d'une aide par l'ANAH, qui n'est pas automatique. Prise en charge par ces entreprises, la procédure administrative (montage du dossier ANAH) est en outre de plusieurs mois. Cette offre est donc peu adaptée au remplacement de chaudières en panne.



Pour les personnes aux revenus modestes, il est également possible de cumuler la prime coup de pouce et l'aide de l'ANAH, qui est alors de 35%. Ces deux aides sont cumulables avec l'éco-prêt à taux zéro (plafonné à 10 000 € pour une seule action), et le crédit d'impôt (30%), versé l'année suivant la réalisation des travaux.

Pour toute question relative à un projet de travaux, l'Espace Info Énergie de Dinan Agglomération vous accueille tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (excepté les mardi matins et vendredi après-midi).

8 Boulevard Simone Veil • 02.96.87.42.44
infoenergie@dinan-agglomeration.com

Tous les ménages sont éligibles à cette prime, qui est cumulable avec le crédit d'impôt (alors calculé sur le reste à charge). Son montant est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence du ménage (voir ci-dessous) :

	Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau)	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R	Chaudière au gaz THPE
Ménages modestes	4000€	4000€	4000€	4000€	700€	1200€
Autres ménages	2500€	2500€	2500€	2500€	450€	600€

Les plafonds de revenus des aides de l'ANAH sont les suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
+1	+4 385	+ 5 617

Travaux : passer à l'acte avec les conseils de Dinan Agglomération

Vous être propriétaire ou locataire d'un logement individuel ou collectif, et vous envisagez de réaliser des travaux ?

Factures de chauffage élevées, sensation de froid en hiver (et/ou de chaud en été), infiltrations d'air, humidité, vétusté des équipements...

Pour améliorer le confort, la performance énergétique, et la valeur de votre logement, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de Conseiller en énergie de Dinan Agglomération, membre du réseau national FAIRE.

Faire un état des lieux du logement

Avant d'engager des travaux, il convient de faire le bilan de votre logement : architecturale (matériaux de construction), environnementale (bruit, végétation, eau...), réglementaire (secteur sauvegardé), mais aussi énergétique (déperditions de chaleur) et sanitaire (pathologies liées à l'humidité, présence de polluants). Cette étape permet d'avoir une vision globale du logement.

Identifier des leviers d'action

Cet état des lieux permet d'identifier des actions de travaux pertinentes et réalisables : isolation des parois opaques (toiture, murs, planchers bas) et/ou vitrées, installation d'un système de chauffage (principal ou d'appoint) et/ou d'eau chaude sanitaire, utilisant le cas

échéant des énergies renouvelables, installation d'un système de ventilation, de rafraîchissement...

Hiérarchiser les travaux

Toute intervention doit toujours être précédée du traitement des éventuels désordres existants : problèmes liés à l'humidité (condensation, moisissures, remontées capillaires...), fuites, ventilation défaillante... En cas de factures énergétiques élevées, priorité doit ensuite être donnée à l'isolation du logement, qui permet de réduire ses besoins de chauffage, et donc d'alléger les factures.

Planifier les travaux en fonction de son budget et des aides

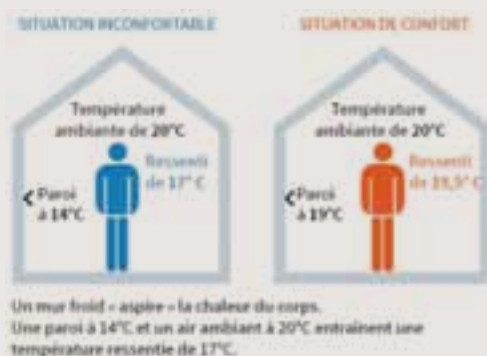
Crédit d'impôt (y compris pour les personnes non-imposables), aides de l'ANAH (sous conditions de revenus), éco-prêt à taux zéro (dès la première action de travaux), primes (bonifiées pour le remplacement d'une ancienne chaudière), travaux à 1€... L'assimilation des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre permettra enfin de déterminer les étapes de votre

projet, et d'engager le passage à l'acte.

Pour toute question relative à un projet de travaux, l'Espace Info Énergie de Dinan Agglomération vous accueille tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (excepté les mardi matins et vendredi après-midi).

8 Boulevard Simone Veil • 02.96.87.42.44

infoenergie@dinan-agglomeration.com



Contacts - réseau d'Eau

En ce qui concerne la commune de Plouasne vous devez contacter :

- Pour toute question relative à l'eau potable
Eaux de Dinan Eau Potable opérée par Véolia
 - Accueil clientèle de 8h30 à 17h : 0 969 329 510
 - Astreinte : 0 969 329 510
 - www.eauxdedinan.fr
 - Adresse : 9 Bd de Préval 22100 DINAN
- Pour toute question relative à l'assainissement
Eaux de Dinan Assainissement opérée par SAUR :
 - Tél : 02 96 87 96 09
 - www.eauxdedinan-assainissement.fr
 - eaux-de-dinan.assainissement@saur.com
 - Adresse : Rue de la Tramontane 22100 TADEN.

Si des habitants souhaitent se déplacer pour rencontrer un interlocuteur Eaux de Dinan Eau Potable ou Eaux de Dinan Assainissement, il y a un accueil commun : 9 boulevard de Préval 22100 DINAN

Facture d'Eau 2019

Au cours des mois de février/mars 2019, vous avez reçu la dernière facture d'eau de l'ancien opérateur jusqu'au 31/12/2018. Cette facture n'a pas intégré, par anticipation, l'abonnement du premier semestre 2019 du fait du changement avec la création de "Eaux de Dinan" au 01/01/2019.

En conséquence, la première facture "Eaux de Dinan" que vous recevrez, prendra en compte l'abonnement total de l'année 2019 en eau potable et en assainissement.



Tri des emballages, simplifions-nous la vie !

Quels nouveaux emballages peut-on trier ?

■ Tous les emballages en plastique : toutes les boîtes, pots et barquettes, tous les sacs et sachets, tous les films, et cela en plus des emballages « classiques », à savoir les bouteilles et les flacons plastiques, les briques alimentaires, les emballages en métal et les emballages en carton.

■ Tous les petits métaux : les opercules, les capsules, les plaquettes de médicaments, les poches souples de compote, les tubes métalliques, les bougies chauffe-plats, les capsules aluminisées de café et de thé, les feuilles d'aluminium y compris les plus petites.

Que deviennent les emballages triés ?

Ils sont tous valorisés. Le recyclage matière permet de réutiliser la matière des emballages pour produire de nouveaux emballages ou de nouveaux objets.

Les emballages encore difficilement recyclables font l'objet d'une valorisation énergétique parallèlement à la poursuite des recherches de techniques et de débouchés pour permettre leur recyclage matière.

Faut-il laver les emballages (pots de yaourt, pots de crème, boîtes de conserve...) ?

Non, il suffit de bien les vider ou de les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit ensuite être traitée.

Faut-il aplatir les bouteilles ?

Il est possible d'aplatir les bouteilles si l'on souhaite réduire leur volume. Dans ce cas, écrasez-les à plat et si possible, rebouchez-les pour qu'elles ne se gonflent pas.

Faut-il laisser les bouchons sur les bouteilles et les flacons en plastique ?

Oui, les bouchons doivent être laissés sur les bouteilles et les flacons afin qu'ils puissent être recyclés. Toutefois, il existe de nombreuses associations qui collectent les bouchons plastiques. Vous pouvez choisir de participer à cette collecte solidaire.

Est-ce qu'il est possible d'emboîter les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?

Surtout pas ! Imbriquer les emballages les uns dans les autres rend leur recyclage impossible car, au centre de tri, il n'est plus possible d'identifier la matière de chaque emballage s'ils sont emboîtés. Ces emballages sont alors considérés comme des erreurs.

Peut-on trier les objets cassés/usés (jouet cassé, cintres, crayons, vaisselle en plastique...) ?

Le tri est réservé aux emballages et non aux objets même lorsque ces objets sont en plastique. En fonction de leur nature, les objets cassés/usés devront être jetés en ordures ménagères ou en déchèterie.

Où doit-on jeter les mouchoirs en papier, les essuie-tout et les serviettes en papier ?

Les papiers absorbants tels que l'essuie-tout, les mouchoirs en papier et les serviettes en papier peuvent parfaitement être intégrés au composteur s'ils sont non colorés et non plastifiés. Ils apporteront de la matière sèche, essentielle pour le bon équilibre du compost. À défaut de composteur, les papiers absorbants sont à mettre dans la poubelle d'ordures ménagères. Seuls les papiers de bureau et les journaux, revues et magazines se trient.

Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux doivent être emmenés en déchèterie ou déposés dans les bennes cartons en libre accès. Un carton volumineux déposé à côté d'un sac jaune ou d'un bac jaune ne sera pas collecté.

Avec les extensions des consignes de tri, les consignes présentes sur certains emballages ne correspondent pas aux consignes de tri données par Dinan Agglomération, est-ce normal ?

Oui, les consignes de tri varient localement. Ce sont les consignes de tri données par la collectivité qui priment par rapport aux consignes pouvant être inscrites sur les emballages.

Pourquoi ne doit-on pas mettre les déchets recyclables dans des sacs plastiques noirs ou opaques ?

Ils ne seront pas recyclés. En effet, en centre de tri, les sacs noirs ou opaques ne sont pas ouverts et sont directement considérés comme des erreurs, sans que leur contenu soit vérifié. En colonne d'apport volontaire jaune ou en bac jaune, les emballages sont à déposer en vrac, sans sac. Seuls les usagers collectés en sacs jaunes peuvent

utiliser les sacs jaunes transparents délivrés par Dinan Agglomération.

En cas de bac jaune ou de sac jaune non collecté, que faut-il faire ?

En premier lieu, il faut vérifier s'il ne contient pas d'erreur de tri. Les sacs jaunes et les bacs jaunes peuvent être contrôlés par les agents du service Traitement et Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération pour vérifier leur conformité avec les consignes de tri en vigueur. Les erreurs de tri perturbent le bon déroulement du processus de tri et de recyclage et engendrent des surcoûts pour la collectivité. Si vous êtes sûr de la bonne qualité de tri de votre sac jaune ou de votre bac jaune, contactez le service Traitement et Valorisation des Déchets au 02 96 87 72 72.

En cas de doute sur le tri d'un déchet, que faut-il faire ?

Consulter le mémo-tri ou le site www.consignesdetri.fr. Le service Traitement et Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération peut également répondre aux questions : **02 97 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr**

www.dinan-agglomeration.fr

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres

de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. **Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.**

Il faut éliminer tous les nids. Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

Pour plus d'information, **contactez votre mairie ou bien Mme Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71**

Conçue spécialement pour vous, cette complémentaire santé, accessible à tous les habitants de Plouasne, vous permettra de réaliser des économies tout en accédant à un contrat santé adaptés à vos besoins.

Permanences d'informations à la mairie :

- Le vendredi 19 juillet de 14H à 16H
- Le vendredi 20 septembre de 14H à 16H

Contact :

David Devallée
Solimut Centre Océan
115Bis avenue Aristide Briand
35000 Rennes
06 75 86 07 92 • 09 77 425 525
david.devallée@solimut.fr

Solimut
Mutuelle
Centre Océan



Sortie à la ferme de la ville Blanchet.

École primaire publique de Plouasne

Cette année scolaire avec retour aux 24h de classe réparties de façon identique pour les 4 jours se termine.

Les horaires resteront les mêmes pour l'année prochaine : le matin classe de 8h50 à 12h20 et l'après-midi classe de 14h05 à 16h35.

Nous continuons bien évidemment à suivre les programmes officiels définis par le Ministère de L'Éducation Nationale et à les adapter aux contraintes locales à travers le projet d'école.

Nous tenons à préserver cet ancrage local à travers la concrétisation ou la réalisation de projets de classe :

- 6 jours de classe voile et course d'orientation à Bétineuc pour les 32 CM2 et un 7ème déplacement pour la rencontre : "Écoles toutes voiles dehors"
- Intervention Maison de la Rance pour les 21 CE2 avec expo finale à l'école de St Pern
- Olympiades avec la classe de Guenroc au gymnase du collège pour les classes maternelles / juin
- Visite à la ferme Lemarchand à Plouasne pour la classe de MS-GS.

Visite à la ferme !

Le jeudi 16 mai, les élèves de MS-GS de l'école publique ont visité l'exploitation de la famille Lemarchand à Plouasne :

Après un pique-nique à l'étang de Néal, nous avons suivi un chemin qui nous a conduits à la ferme. Dominique et Hervé nous ont présenté les petits veaux : nous avons même pu en caresser un. Ensuite, nous avons vu les génisses qui attendaient des petits et celles qui produisaient du lait. Puis nous avons découvert la salle de traite et le tank dans lequel le lait est stocké en attendant le passage du laitier.

La journée s'est finie par une dégustation de produits

laitiers (lait aromatisé, fromage...) et la distribution de quelques surprises. Nous étions très contents de cette sortie qui nous a permis de mieux connaître notre environnement.

Petits secouristes !

Un partenariat est établi aussi avec les pompiers de Plouasne qui vont recevoir les élèves de CM1 une journée pour des ateliers "premiers secours".

Les Jacobambins

Dans le cadre de l'ouverture culturelle inscrite au projet d'école la classe de TPS-PS-MS a profité de la délocalisation d'un spectacle des "Jacobambins" à l'Espace Dériole pour assister à la représentation.



En route pour le spectacle des Jacobambins à l'espace Dériole

Corps et Graphies

Suite à un appel à projet la classe de CM1 a été retenue pour participer au projet "Corps et Graphies", initié par la DAAC (Délégation Académique à l'éducation artistique et culturelle) qui a subventionné l'intervention du graffeur professionnel dont une partie du travail du graffeur devrait être visible sur les murs de l'école l'an prochain. Un chorégraphe est aussi intervenu pour initier les élèves à la "Street dance".



Les plouasnais entrent dans la Street Dance

L'Espace Dériole a été un des lieux de restitution de ce projet (partie danse) pour l'ensemble des classes participantes : Plouasne, Quévert, St Juvat, Léhon et Plumaudan. L'exposition ayant eu lieu à l'abbaye de Léhon.

Les coccinelles !



Dans la classe des plus jeunes l'élevage de larves de coccinelles a été couronnée de succès, nous avons pu relâcher presque une centaine de coccinelles sur les fraisiers et les carrés potagers de l'école.

La course à pied contre la faim

Pour la troisième année une autre opération a été menée avec le collège : le 14 mai au terrain des sports du collège la Gautrais, les 84 élèves de CE2-CM1-CM2 de l'école ainsi que les 6ème du collège et les élèves de CM1, CM2 venus d'Évran et Saint-Juvat se sont rassemblés pour une course à pied au profit de l'ONG humanitaire "Action contre la faim". Chaque élève a sollicité un ou des parrains qui ont financé chaque tour effectué.

Le chant choral

Le 4 juin, l'Espace Dériole a accueilli 10 classes du RPI Plouasne/St Pern pour la représentation Chant Choral. Le public très nombreux a pu apprécier les différentes prestations.

Nous tenons à remercier l'APE de l'école de Plouasne a pris en charge la buvette restauration pendant l'entracte. Les effectifs se maintiennent et à la rentrée prochaine nous aurons toujours 6 classes à Plouasne et 6 classes à St Pern. Pour les nouveaux Plouasnais et pour les parents d'enfants nés en 2016, il est encore temps de passer en mairie pour les inscriptions si vous ne l'avez pas déjà fait.

Régine HENRY : directrice

École privée Saint Joseph

Notre année scolaire s'est déroulée au rythme des couleurs, avec, un jour par mois, une journée spéciale. A cette occasion, photo souvenir de toute l'école où chacun a pu s'habiller, et apporter un accessoire ou un objet de la couleur du mois. Les maternelles - CP ont été chargés, à chaque échéance, d'un atelier cuisine afin de préparer le goûter de la couleur du mois.

Des préparations en couleurs

Septembre, mois vert : salade de fruits verts

Octobre, mois orange : soupe orange

Novembre, mois marron : roses des sables au chocolat

Décembre, mois rouge : toast sucrés à la confiture de fruits rouges

Janvier, mois jaune : galettes des rois à la frangipane

Février, mois blanc : meringues de Blanche Neige

Mars, mois gris : madeleines « souris »

Avril, mois bleu : des schtroumpfs en pâte sablée

Mai, mois rose : verrine de fromage blanc aux framboises et leur biscuit rose de Reims

Juin sera multicolore...



Des ateliers

Le 29 mars, les élèves de CE et CM ont vécu une journée Parcours Cœur Scolaire. Au programme, 4 ateliers étaient proposés aux enfants :



- un atelier diététique proposé par M. Charles Pélard, parent d'élève impliqué dans cette cause.
- un atelier prévention du tabac par Mme Lelong (infirmière).
- un atelier "les gestes qui sauvent" proposé par Mr Yoan Duval (pompier de Plouasne) et un médecin urgentiste.
- un atelier "Activité Physique et Sportive, proposé par David (notre intervenant sport).

A travers ces différents ateliers, les enfants ont compris quelques règles fondamentales pour prendre soin de leur cœur mais aussi comment alerter et porter secours à une personne en arrêt cardiaque.

A la fin de cette journée, chaque enfant a pu recevoir un diplôme et une belle pochette avec plusieurs petits cadeaux (gobelet, règle, ...), mais aussi avec un slogan en tête : "J'aime mon Cœur, je le protège!".

En arts visuels, notre projet Trans'Arts a eu lieu le 27 avril sur le site du château de Couellan à Guitté. Un projet commun avec les écoles de notre réseau (Guitté et Plumaugat) avec pour thème retenu pour ce projet régional : l'EAU. De nombreux parents sont venus admirer les productions des élèves ; une journée conviviale, avec vente de galettes saucisses et gâteaux, et animée par une pêche à la ligne, et une visite possible du château (photo 4)

Les temps forts de cette année scolaire :

- Décembre : Visite de la crèche chez les religieuses de St Pern
- Avril : visite à l'église d'Evran pour la semaine de l'évangélisation. Les élèves de CE/CM se sont rendus à Evran pour voir une exposition sur les reliques de Sainte Thérèse de Lisieux. Ils ont pu assister à un petit spectacle et ils ont également visionné une vidéo sur la vie de Sainte Thérèse.
- Célébration de Pâques à l'école, pour petits et grands. Et atelier cuisine pour les plus grands. Comme chaque année, les CE/CM reçoivent dans la classe Rebecca et Dany Desbois (parents d'élèves) pour réaliser des recettes anglaises. Pour la fête de Pâques, les enfants ont la tradition de faire des "hot cross buns" (petits pains parfumés à la cannelle avec des petits raisins secs, sur lesquels on retrouve le tracé de la croix)
- Messe de fin d'année, le jour de la kermesse, marquant le départ des CM2

Événements à venir

La fête des parents : cartes, bricolages, chants ou poésies, petits et grands s'activent dans leurs préparatifs pour préparer cette fête. Les parents sont invités à les découvrir le vendredi 14 juin à l'occasion d'une petite réception.

Voyage scolaire : cette année, toute l'école, des PS2 aux CM2, partira en voyage scolaire au zoo de la Flèche, sur 2 jours les 24 et 25 juin. Au programme visite du zoo avec animations, et nuitée dans un centre d'hébergement à quelques pas du parc.

La kermesse du 30 juin : elle démarrera par une messe à l'église de Plouasne, où les élèves de CM2 seront mis à l'honneur. Les enfants apportent leur contribution à cette journée en participant à la célébration, puis en présentant l'après-midi un spectacle dansé et chanté. Puis kermesse avec repas (moules frites ou grillades) et après midi spectacle et stands.

Les associations APEL et OGE

L'association des parents reste très active : vente de repas à emporter, de gâteaux Bijou, de tickets de tombola et repas pour la kermesse.

A vos agendas : une vente de végétaux est programmée en 2 temps : l'une en automne (vente de petits fruitiers, aux alentours de 13 euros), l'autre au printemps 2020 (plantes pour potager). Une liste et un bon de commande seront disponibles en septembre pour une livraison en novembre ; puis en février 2020 pour une livraison mi-mai. Mme J. LE QUELLEC se tient à votre disposition, dès à présent, pour vos questions ou réservations au 02.96.87.56.54.

D'autre part, une benne à papier sera présente sur le parking de l'école en septembre pour une collecte. Pensez à garder vos papiers en vue de venir aider les enfants à remplir leur benne.

Des travaux de toilettage et d'aménagement ont eu lieu en mars ; l'occasion d'installer un espace plantes avec un carré potager sur la cour. Un grand merci à tous les parents présents ce jour-là. D'autres petits travaux, d'entretien et de rénovation sont programmés le samedi 6 juillet ; l'occasion du grand ménage et d'aménagement pour la rentrée (local jeux de cour, et tracés d'espaces «couleurs» sur la cour).

A l'approche des grandes vacances, je vous souhaite à tous un agréable été. L'occasion de profiter du grand air, d'apprécier la nature, et de partager, je l'espère, de bons moments en familles.

Nathalie LE TEXIER, directrice de l'école St Joseph.





Collège La Gautrais

Le mardi 28 mai 2019 à L'Espace Dériole, 78 élèves de la chorale du collège La Gautrais ont joué une adaptation de la comédie musicale de Broadway Le Roi Lion.

Ce spectacle pour chœur, soliste et conteur, nous a emmenés sur la Terre des Lions pour nous raconter l'histoire de Simba, fils du roi Mufasa et de la reine Sarabi.

Les chanteurs, costumés aux couleurs de l'Afrique, étaient accompagnés de huit musiciens sur scène (piano, guitare, guitare basse, batterie, trompettes, trombone et clarinette). La soirée organisée par le collège a remporté un franc succès auprès de ses nombreux spectateurs.

Pour monter ce spectacle, les élèves se sont inscrits à l'enseignement facultatif de chant choral pour l'année 2018-2019 afin de bénéficier dans leur emploi du temps de deux répétitions hebdomadaires sur le temps méridien. A cela, se sont ajoutées des répétitions sur une journée entière à L'Espace Dériole à chaque veille de vacances ainsi que deux jours de stage pour les élèves volontaires pendant les vacances scolaires.

Le travail commun d'Emma Bosse, professeur d'éducation musicale et de chant choral pour la musique, le chant et la mise en scène et d'Anne-Gaëlle Cellier pour le conte, les costumes et le décor a permis de proposer un spectacle complet adapté aux collégiens.

A la rentrée 2019, l'enseignement facultatif du chant choral est à nouveau maintenu. L'aboutissement de cet ensei-

gnement est le spectacle au cours duquel est présenté le projet de l'année. En 2020, le projet est le spectacle musical Jack et la mécanique du cœur, inspiré du film de Stéphane Barla et Mathias Malzieu (musique de Dionysos et scénario de Mathias Malzieu).

Au-delà de l'enrichissement et l'approfondissement des compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale, le chant choral contribue à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, et particulièrement des trois finalités

qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. Constituée par l'apport de chaque voix singulière, s'enrichissant de l'altérité, la pratique chorale suppose l'écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l'unité, celle-ci dépendant d'un équilibre toujours entretenu. Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration,

la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire. Cet enseignement réunit des élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème et ne suppose aucun pré requis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif.



Les fourmis **Soli'Terre**

Les fourmis Soli'Terre c'est une nouvelle association Plouasnaise qui a vu le jour le 1er avril 2019, sous l'initiative de Jules Ribatto et Karine Jouas, qui ont embarqué avec eux toute leur petite famille de fourmis. Alors pourquoi cette association écologique ? Certains se diront « encore une ! » d'autres se diront : « ça va servir à quoi ? » Et d'autres viendront nous rencontrer, échanger, apprendre des choses et nous en transmettre d'autres... mais une chose est sûre ce que nous voulons : c'est faire se poser des questions ! Aujourd'hui nous entendons de plus en plus parler des déchets, du recyclage, de la pollution due à certains produits, de la sur-consommation... Aujourd'hui nous savons que la terre va mal... alors oui cette association ne va pas sauver la planète ni changer le monde, mais à son niveau elle va pouvoir y contribuer et vous aussi.

Comment ? En proposant des sorties ramassage de déchets (comme cela a déjà été fait à Bétineuc, où nous avons ramassé 58 kg de déchets) en proposant des ateliers pour recycler, (comme notre atelier tawashi du 1er juin qui consistait à fabriquer son métier à tisser et à confectionner des éponges avec de vieux vêtements) ou encore « consommer autrement » comme notre prochaine manifestation du 29 juin : Le Troc Fringues, où vous pourrez venir déposer vos vêtements, chaussures, sacs en bon état et repartir avec d'autres (le système est simple j'emmène par exemple 3 articles et je repars avec 3 articles).

Mais également en intervenant dans les milieux scolaires, comme nous allons le faire prochainement au collège de Plouasne, et bien d'autres idées d'événements et d'autres ateliers à venir.

Des partenariats et soutiens ont déjà vu le jour, comme Emmaus Hédé, (nous serons présent le dimanche 16 Juin lors de la grande vente), comme l'Association Steredenn à Dinan, Dinan Agglomération, plusieurs Mairies (Plouasne, St André des eaux) et également des entreprises du territoire (Potdevin à Evran, Martial Boissières Rénovation à St Pern).

Pour avancer dans nos projets nous avons besoin de vous, de vos savoirs faire, de vos compétences. Grâce à vos idées, à nos échanges communs et à cette solidarité nous pourrions faire évoluer la prise de conscience sur la protection de l'environnement au sens large.

Nous pourrions également montrer que les communes en milieu rural sont en capacité de développer de beaux projets...

Pour devenir Fourmis rien de plus facile !!! Une adhésion à l'association coûte 5 euros à l'année, et vous donne droit à participer gratuitement aux ateliers, aux sorties, aux événements.

Karine : 06.61.68.77.70
www.lesfourmissoliterre.fr
lesfourmissoliterre@gmail.com
Fb : LesFourmis Soli'Terre



Comité des Fêtes

Le 13 avril 2019 a eu lieu la soirée Disco. Patrick Bedel a animé la soirée aidé de Manon Bezar, notre Miss Plouasne. Il y avait une forte émulation entre les groupes de tables pour découvrir les musiques interprétées et c'est la table 3 qui a eu le plus de réussite.

Les prochaines manifestations pour 2019 sont :

- 27 juillet - en soirée le repas Moules-frites suivi du Feu d'artifices et du bal.
- 28 Juillet - le matin, courses à pieds adultes (10^{es} Foulées de la voie verte), courses enfants, marche nature et marche nordique. Un Euro par participant sera reversé au profit d'une Association.
- 20 octobre - Braderie vide-grenier. S'inscrire pour réserver son emplacement.

Fête communale

La fête communale se déroulera les 27 et 28 juillet 2019. Le programme des festivités est le suivant :

Samedi 27 juillet :

- 19 H 30 - Soirée Moules-frites à l'Espace Dériole (Tickets en vente au prix de 12 E/adulte).
- 23 H 30 - Feu d'Artifices (sur le terrain de foot) suivi d'un bal.

Dimanche 28 juillet

- 10 H - 10^{es} Foulées de la Voie Verte (10,300 Kms) et (5 Kms). Bulletin d'inscription sur Internet ou à retirer à la Mairie.
- Marche nature et Marche nordique.
- 11 H 30 – Course à pieds pour les enfants.

Venez nombreux participer à la Fête le samedi soir suivi du Feu d'artifices et le dimanche ainsi qu'aux courses à pied et à la marche.



APE de l'École Publique

Succès de la Boum de l'École Publique

Le Vendredi 26 avril avait lieu la 2e édition de la Boum des enfants à l'Espace Dériole.

A l'initiative de l'Association des Parents d'Élèves, la soirée « chapeauté » a rencontré un vif succès ! Parents et enfants ont redoublé d'originalité dans le choix de leurs couvre-chefs !

Journée à Jersey

Les élèves de CE2 et CM1 se sont levés aux aurores pour ne pas manquer la sortie tant attendue : l'île de Jersey. Après avoir embarqués au départ de St Malo, ils ont pu découvrir la culture des îles anglo-normandes, son architecture et sa langue anglaise. Une escapade iodée qui a ravi tout le monde !

Chorale

Les parents sont venus nombreux pour assister à la chorale d'une partie des élèves de maternelle et de primaire qui avait lieu le mardi 4 juin à l'Espace Dériole.



A cette occasion, l'APE proposait une restauration sur place avec vente de galettes saucisses, hot-dogs et gâteaux.

Cours de dessin et peinture

Étude de la perspective • Étude de personnages et décors (BD) • Paysages et étude d'objets • Crayon • Aquarelles • Acryliques • Mercredis après-midi & Jeudis soir.

Renseignements : 06 61 88 63 77 - info@murariu.com

La Halle - Centre Multifonctions de la Gare à Plouasne



Spectacle Ev'Ydance

Encore une création originale pleinement réussie avec 3 représentations les 18 et 19 mai derniers. Danseuses, danseur, bénévoles et spectateurs ont pu apprécier d'être dans ce partage créatif.



Acas Dériole

Le 8 juin dernier devait avoir lieu un concert dansant avec « La belle famille ».

Le décès d'un proche a fait que le groupe a annulé sa prestation le jeudi et proposé le groupe STARLIGHT à l'ACAS si elle voulait maintenir un concert.

Le choix de l'Association d'accepter le Groupe STARLIGHT moins connu n'a pas permis de faire d'autre publicité dans un délai si court alors que beaucoup des fans et des réservations pour « La Belle Famille » avaient été prises. Néanmoins, malgré cet échec, toutes les personnes présentes ont été comblées tant au niveau visuel que musical par le groupe qui venait volontiers parmi les danseurs. Le groupe STARLIGHT, de très grande qualité a ainsi réjoui tout le public avec des prestations variées.



Club de la Bonne Humeur

Séjour du Club en Camargue avec le club d'Evran

Un séjour très agréable, ponctué de visites diverses, Nîmes, Arles, Marseille, Aigues-Mortes... avec un très beau temps et une ambiance très conviviale.

Les activités du club se termineront le 23 juillet et reprendront le mardi 10 septembre. Nous serons présents pour le forum des associations le vendredi 6 septembre et nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes qui veulent nous rejoindre.



Association les Bout'Chous

L'association Plouasnaise des Bout'Chous termine sa 4ème année. Les adhérentes sont : Josette, Nadine, Cathy, Catherine, Valérie, Béatrice, Yasmina, Chrystelle et Evelyne. Les Assistantes Maternelles de la commune sont toujours les bienvenues. On reprendra les espaces -jeux le vendredi 6 septembre 2019 de 9h45 à 11h30 à l'ancienne gare de Plouasne.

Bonnes vacances à nos petits Bout'chous et au revoir aux plus grands.

Evelyne Launay, Présidente.





Judo Plouasnais

Le Dojo Pays de Plouasne termine la saison 2018/2019 par le traditionnel gala qui a réuni les judokas de Plouasne, ceux du Judo Club du Pays de Bécherel et les pratiquants de l'Aïkido. De 4 ans à 99 ans, chacun a pu développer ses compétences à travers les différents arts martiaux enseignés : le judo, le jujitsu self-défense ou combat, le taïso (renforcement musculaire et gymnastique japonaise) ou Aïkido. Bruno Favron, enseignant des deux clubs, a remis à ses 70 élèves leur nouvelle ceinture attestant de leurs progrès dans la discipline. Le gala s'est terminé par un repas convivial.

Petit lexique extrait de la Charte du judo français :

Le Dojo – C'est le lieu de la pratique. Espace d'étude et de travail, il isole les pratiquants de l'agitation extérieure pour favoriser la concentration et la vigilance, permet l'organisation de la séance de Judo. Au-delà de sa simple existence physique, le Dojo est un lien mental et affectif qui unit les pratiquants.

Les règles de conduite – Le judoka accepte les règles explicites du Dojo : la ponctualité, la propreté, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles. Il s'efforce d'en respecter les règles implicites : l'engagement et la constance dans l'effort, l'exigence personnelle.

La tenue – Le judogi blanc du judoka est sobre et résistant. Identique pour tous, il marque l'égalité devant l'effort et le travail, dans le processus permanent d'apprentissage.

Le professeur – Il est le garant du processus de progression dans lequel il est lui-même impliqué. Il guide l'apprentissage vers la maîtrise technique en s'appuyant sur les principes essentiels et les fondements du Judo. Le professeur est un exemple.

Le partenaire – Le Judo se pratique à deux partenaires. Le judoka tient compte de l'autre et s'adapte à la diversité de chacun. Il respecte l'esprit de l'exercice.

Le salut – Le salut est la marque formelle du respect du pratiquant pour le professeur, pour le partenaire, pour le lieu d'apprentissage, pour l'espace de combat. Il ouvre et il ferme chaque phase essentielle de la pratique.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée de septembre pour venir découvrir, et pourquoi pas pratiquer ces différentes disciplines.

Laurence Bazy présidente du DOJO PAYS DE PLOUASNE

US Plouasne Saint-Juvat

Remarquable saison pour l'ensemble du club, en effet pour la deuxième saison de suite, une accession au niveau supérieur vient récompenser le travail de tous. En effet, sous la responsabilité de Nicolas ROLLAND, coach du club, avec l'aide d'Arnaud Collet, coach de l'équipe B, l'équipe A retrouve le championnat de Ligue quatre ans après l'avoir quitté, elle accède en Régional 3 pour la saison prochaine. L'équipe B termine à une excellente 3^e place de son championnat.

C'est tout le travail du club qui est récompensé, depuis plusieurs années tous les éducateurs et les dirigeants font un excellent travail, de l'école de foot au seniors, en passant par les équipes de jeunes de foot à 11.

L'école de foot est encadrée tous les mercredis et samedis sous la responsabilité de Denis MARQUET et d'Olivier RAMARD (éducateurs diplômés), secondés par Patrick DELAUNAY, Ludovic CASTEL, Samuel REHAULT, Alain CRETZAZ, Benoît LEBRANCHU et Bryan BOURREE.

En ce qui concerne le foot jeunes à 11, le club, depuis 9 années maintenant, participe aux différents championnats sous le nom du « Groupement Jeunes du Pays de Rance Plouasne », qui regroupe notre club, le Stade Evrannais et celui de Saint-Thual/La Baussaine. Quatre équipes étaient engagées, 1 équipe U.17, 1 équipe U.15 et 2 équipes U.13, merci aux éducateurs du club qui ont entraîné et encadré ces équipes tout au long de la saison ; Elouen MASSOT, Bernard GESLIN et Nicolas DALLEY.

Un club structuré se doit d'avoir des dirigeants qui s'impliquent tout au long de l'année, je remercie sincèrement tous ceux qui travaillent dans l'ombre, depuis plusieurs années, sans eux le club, fort de 191 licenciés, ne pourrait pas fonctionner. Merci également, à la municipalité, pour la mise à disposition des installations et au personnel technique pour l'entretien des terrains.

Le club sera présent au forum des associations, le vendredi 06 septembre 2019 à partir de 16 h 30, pour les inscriptions à son école de foot, qui reprendra le mercredi 04 septembre à 15h.

Le Président

M. Yves BAZY : 06 22 40 23 39

M. Patrick DELAUNAY : 06 87 92 70 04





Nouveau : **Sophrologie**

Une méthode SIMPLE et EFFICACE pour retrouver MIEUX-ÊTRE et ÉQUILIBRE au quotidien. Les séances se dérouleront le lundi, dans la salle polyvalente sous la mairie. Les séances auront lieu en soirée (horaires non définis lors de la publication de cet article)

Anne-Sophie Le Maux : 06 76 61 53 88

Présent au forum des associations le vendredi 6 septembre

Cours de **Zumba**

Les cours de zumba se sont déroulés dans une ambiance conviviale tout au long de cette année. Certains (es) étaient inquiets du déroulement d'un cours et de ses nombreuses chorégraphies proposées, dû au fait que la zumba était une découverte pour la plupart. Grâce à la persévérance, les élèves en connaissent beaucoup et l'instructeur se montre très satisfaite et ne peut que les féliciter. C'est un réel plaisir de venir chaque jeudi vous retrouver pour une heure de fête.

Nous vous invitons à nous rejoindre à partir du jeudi 12 septembre salle de Plouasne de 19h à 20h.

Renseignements et contact :

- Magali 06 03 52 04 51
- Sylvie 02 99 09 50 47



Yoga à **PLOUASNE**

« Un temps pour soi, se poser, se ressourcer »

Séances avec Véronique HARDY, diplômée de la FNEY

Cours organisés par l'association ANANDA

Rentrée SEPTEMBRE 2019

Contactez Véronique Hardy dès maintenant :

par mail vero-gaetan@orange.fr

Tous les cours sur le site www.rennes-yoga.net



Gymnastique **pour adultes**

Notre année sportive vient de s'achever par un grand pique-nique familial au Club House le 28 juin. La rentrée se profile déjà et nous vous espérons plus nombreux à compter du lundi 9 septembre 2019

Gymnastique pour adultes, le lundi de 19h à 20h à la salle omnisports. Les 2 séances Sport Santé Bien-être reprendront le mercredi 11 septembre de 10h à 12h à la salle polyvalente. Pensez à demander un certificat médical.

Venez nous rejoindre ou nous rencontrer lors du forum des associations le vendredi 6 septembre ou dès le début des activités sur les 2 sites.

Bonnes vacances à tous

Le bureau



ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine
Lot. du Hil - PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

M BAUER Eric
La Ville Éon - PLOUASNE
02 96 80 32 84

AIKIDO DINAN ARMOR

Mr LEBRET Boris
Le Trégit - SAINT-JUVAT
07 69 80 08 35

AMICALE DES POMPIERS

M. LUCAS Patrice
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mr LETELLIER Jérôme
La Hautière - PLOUASNE
02 96 86 42 46

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel
1, La Rue - PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne
19 Lot. du Hill - PLOUASNE
02 96 86 41 19

ARTIS COURS DE DESSIN

Mme MURARIU Mihaela
Halle - La Gare - PLOUASNE
06 61 88 63 77
info@murariu.com

BIBLOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais - PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence
Le Préél - PLOUASNE
06 31 24 43 69
peignelf@orange.fr

CHŒUR ET JARDIN

Mr RIBOT Fabien
choeuretjardin@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr MERLET Jean-Baptiste
Lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr CHAUVEL Damien
17 Lot. Des Aulnes - PLOUASNE
06 68 49 72 38

C.R.C.

CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

Mme MOMEUX Joëlle
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 86 42 88

DOJO PAYS DE PLOUASNE

Mme Laurence BAZY
Salle des Fêtes
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme AUBEY Céline
Lot des Ferrières - PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr GLÉMÉE Jean
Berbossou - PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis
La Gautrais - PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais - PLOUASNE
02 96 86 46 48

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr PINSON Christophe
Bar « Le Refuge »
Place de l'Église - PLOUASNE
02 96 86 49 02

LES AMIS DU TÉLÉTHON

Mr THEBAULT Daniel
Le Bignon - PLOUASNE

LES FOURMIS SOLI'TERRE

Protection
de l'environnement
en milieu rural
06.61.68.77.70.
lesfourmissoliterre@gmail.com
facebook : les fourmis soli'terre
www.lesfourmissoliterre.fr

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC

Mr ALLAIN Boris
Le Challonge - PLOUASNE
09 75 26 09 17

PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr AUBRY Robert
14 lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 96 86 45 11

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr MORIN Patrick
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 47 71

SOPHROLOGIE

MME Anne-Sophie Le Maux
06 76 61 53 88

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr RUAAULT Pierrick
Le Plessis Augat
22830 PLOUASNE
02.96.86.47.81.
ruault.pierrick@wanadoo.fr

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

Mr DENIAU John
13, l'Echassier - PLOUASNE
02 96 86 47 40
tennis.club.evrans@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT

Mr BAZY Yves
La Ville es Neveu - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39
Mr RAMARD Olivier
02 96 87 91 94 / 06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen
Lantran - PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution-1789@hotmail.co.uk

ZUMBA

Association Etyope
Sylvie : 02 99 09 50 47
Magali : 06 03 52 04 51

L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr
Tél. 02.96.86.48.19

À la rencontre de...

LEBOIS Sylvie

19 La Vairie 22830 PLOUASNE

06-72-58-06-79

Email : toiledesoi@gmail.com

Entreprise mère, filles, de confection, foulards, blousons, vestes pour femmes. Nous faisons les retouches.

Nos créations sont en soie française, peinte à la main par nos soins ainsi que le patronage et le montage.

La soie est une matière noble et biodégradable. Nous pouvons pour vous Créer et dessiner des motifs, Choisir les couleurs. Les vestes, blousons seront fabriqués sur commande et en édition limitée. Nos critères sont respectés : réaliser à la main avec un produit français de qualité. Venez découvrir notre collection.

Rendez - vous sur Instagram, la boutique Etsy Toiledesoi

Pour votre première commande un cadeau de bienvenue vous sera offert.



ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ ECO JARDINIER

M. DELARUELLE
Entretien plantations, création de jardins
4, La Vilaise
pazapas@yahoo.fr
06.34.10.08.39

■ LES JARDINS DE LA BIOSPHÈRE

BAZY Vincent
Conception, création, entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ TERRATERRE PÉPINIÈRE

M STEPHAN
Vente de vivaces, plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ CETRI

MALLE Christophe
Électricité industrielle et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ DEGAUCHY ROMAIN

Plomberie, chauffage, dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ GUEROC PIERRICK

Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ MARCELLE BENOÎT

Électricien, plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ VILANON SERVICES

Électricité et travaux menuiseries
30, Lotissement les Aulnes
02.96.86.40.51

■ TIPPING STÉPHEN

Plombier - Chauffagiste
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ ARMOR HABITAT

MULOT Didier
Décoration intérieure
La Berthaudière
35190 Saint-Pern
02.99.66.76.01

■ ATELIER ARECADRE

PELLE Christine
Fournitures encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ BROUCK TONY

Peinture intérieur extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ GESLIN PATRICK

Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ SARL GARAGE REDOT

15 Bd de la Gare
02.96.86.48.15
06.43.57.94.08

MAÇONNERIE

■ DAUGAN JEAN-YVES

Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ L2C CONSTRUCTION

Maçonnerie neuf rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

MENUISERIE

■ AMENUISERIE

Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ ART ET BOIS

Menuiserie d'agencement et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ GOUGH PAUL

Rénovation, menuiserie, couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ MARTIN ETS

Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ ROBERT HERVÉ

Menuiseries bois, alu, PVC mixtes, cloisons sèches et isolation
25, Olivet
robherve22@orange.fr
02.96.86.41.03
06.32.40.76.45

■ PM Aéro Sablage

TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage Peinture Décapage sur métaux et bois
Plouasne
pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ T.R.A.

TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation, aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ CZ YA SAS

Couverture, zinguerie, Démoussage, Ramonage, pose de vélux
L'Aulnal - 35580 Lassay
czya@laposte.net
06.13.35.10.71
06.66.06.57.46

■ ECO NET

JAFFRE Dominique
Traitement toitures et façades, ramonage Nettoyage à l'eau pure panneaux, solaires, surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ PB COUVERTURE

CHARPENTE - ZINGUERIE
2 bis rue Ratel - TINTENIAC
02.99.68.19.12
06.86.96.08.36

■ HULL SIMON

Entreprise Bâtiment
11, L'Eclache
02.96.86.48.22

■ ISO2P Isolation

Le Bignon
02.96.86.41.55

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne
DESBLES Véronique
06.61.11.33.79

■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno
SOURD Jean-Philippe
4 Rue de Néel
02.96.86.48.17

■ OSTÉOPATHE

GIGOU Christopher
02.96.27.32.27

■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie
06.13.47.58.93

ALIMENTATION

■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

Produits locaux détail ou coffrets
mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation
Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ GRAIN 2 CAFÉ

Bar - Restaurant Conserverie
28, Le Val
06.79.41.28.82
02.96.88.17.48
www.grain2cafe.net

■ HAPPY DAYS

*Pizzeria, Tabac, Presse, Française
des jeux Snack, fast food, kebab*
12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes
9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif
5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ MICHEL KARINE

Traiteur
14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ SOS TRAITEUR PAPA D'JO

*Traiteur spécialités Antilles,
Réunion, Afrique*
8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
Coiffure mixte
Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ GÎTE DE LA VOIE VERTE

Gîte de France 3 épis
4, Les Eves
06.74.12.97.22

■ LE DOMAINE DE L'ARCHE

Chambres d'hôtes
La Lande de Pellan
02.96.86.44.00

■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis
6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis
15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis
1, Le Prél
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE MUSIQUE

■ AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage
4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
06.65.51.10.24

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations
Lotissement du Hil
hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste
4, Les Champs Ferron
06.61.88.63.77
info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

*Cours à domicile (piano,
guitare, batterie) - garde
d'enfants - éveil musical*
26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

■ TLP PRODUCTIONS

*Production audiovisuelle -
réalisation audio et vidéo*
Anthony RIGOLLÉ
21 rue de la libération
06 95 16 97 34

MATÉRIEL AGRICOLE

■ COOP DE BROONS

Coopérative agricole
24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ VEGAM

Coopérative agricole
2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ NATHALIE

MARTIN - CARMANS
Créations vêtements et accessoires
Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

■ TOILE DE SOI

LEBOIS Sylvie
*Confection en soie, foulards,
blousons, vestes pour femmes*
toiledesoi@gmail.com
19, La Vairie
06.72.58.06.79

ACTIVITES DIVERSES

■ AGENCE POSTALE

Services postaux Mairie
02.96.82.51.90

■ B.H.R.

Béton, béton armé et précontraint
Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ CAP RÉFRIGÉRATION

Froid et Climatisation
13 Lot Langevinais
02.96.86.40.15

■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto
La Vairie
06.03.95.34.98

■ COSTARD JEAN-YVES

*consultant international
ingénieur agro-halieu*
La Pierre
jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ FOURNIER DOMINIQUE

Avocat
4, La Ribaudais
02.96.83.48.16

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02.96.83.45.74

■ GUSTO VINUM

Elisabeth BORDEAU
*Initiation à la dégustation, cour
d'œnologie, conseil et animation*
2, rue de la Croix Blanche
www.gustovinum.com
07.67.58.54.67

■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle
*Télésecrétariat, travaux
bureautiques divers*
26 Lot. Les Aulnes
www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ KR CALL

ROBIN Karine
*Permanence téléphonique
professions médicales & juridiques*
15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ MAGAR CATHERINE

*Traductrice indépendante
(allemand, anglais)*
35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ MERCIER CARINE

Conseillère H2O At Home
06 24 23 39 08

■ PESSIN VALÉRIE

*Praticienne eft - Technique
de libération émotionnelle*
3, résidence la Fontaine
St Jacques
06.22.41.59.85

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert
*Planification des ressources
humaines et matérielles en ligne*
34, rue Rénéal
www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ TONNELIER DANIELÈ

Elevage des Renards d'Orient
desrenardsdorient@laposte.net
12, La Vilaise
06.50.57.27.95

■ VOLTAIRE ET

DAGOBERT

LE GRILL Thiphaine
*Atelier de tapisserie
d'ameublement et décoration*
La Buffrais
06.67.88.83.13



Les numéros utiles

URGENCES

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE (DINAN)	02 96 87 74 00
CONTACT COMMUNE EN CAS D'URGENCE	06 10 11 34 48
Dépannage ENEDIS (EX ERDF)	09 72 67 50 22
Dépannage GRDF (24h/24)	0 800 47 33 33
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09
ORANGE (ex France Télécom (dérangements))	1013
Hôpital René Pléven (DINAN)	02 96 85 72 85
Centre Antipoison (RENNES PONTCHAILLOU)	02 99 59 22 22
Polyclinique de la Rance (DINAN)	02 96 85 85 85
SERVICES MÉDICAUX et PARAMÉDICAUX	
Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure – Podologue - Pôle Santé	02 96 27 43 04
Ostéopathe – Pôle Santé	02 96 27 32 27
Psychologue – Pôle Santé	06 13 47 58 93
Dététicienne – Pôle Santé	07 68 31 68 25
Vétérinaire – ÉVRAN	02 96 27 44 67
Matériel Médical (vente, location) PLOUASNE DINAN	02 96 86 42 92
Ambulance – Taxi Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
AUTRES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie Secrétariat	02 96 86 48 19
Mairie Fax	02 96 86 42 40
Mairie Courriel	mairie.plouasne@wanadoo.fr
Agence Postale	02 96 82 51 90
Presbytère d'ÉVRAN	02 96 27 40 32
École Primaire Saint-Joseph	02 96 86 46 54
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Restaurant Scolaire	02 96 86 48 56
Bibliothèque	02 96 86 44 59
DINAN AGGLOMÉRATION	02 96 87 14 14